



KPMG S.A.
Tour EQHO
CS 60055
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense cedex



ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris La Défense

Artémis S.A.S.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Artémis S.A.S.

12, rue François 1er 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

ERNST & YOUNG et Autres
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie – Paris La Défense 1



KPMG S.A.
Tour EQHO
CS 60055
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense cedex



ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris La Défense

Artémis S.A.S.

12, rue François 1er 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Associés de la société Artémis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Artémis S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Votre groupe a pris le contrôle, le 27 septembre 2023, de la société Creative Artists Agency, LLC et effectué une première analyse pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et passifs repris identifiables conformément à la norme IFRS 3, telle que présentée dans la note 3-2 « Evolution du périmètre et autres faits marquants au sein des autres activités du groupe » de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de l'affectation provisoire du prix d'acquisition de la société Creative Artists Agency, LLC, retenues par votre groupe et ses experts externes. Nous avons contrôlé que les notes 3-2 et 29 de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.
- Votre groupe procède annuellement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée, et évalue s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme selon les modalités décrites dans la note 4-7 « Dépréciation d'actifs » de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et avons apprécié que les notes 4-7, 5 et 6 de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.
- Votre groupe évalue ses stocks au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation, et peut être amenée à constater, le cas échéant, une dépréciation sur les stocks selon les modalités décrites dans la note 13 « Stocks » de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les méthodes utilisées pour l'évaluation de la dépréciation des stocks ainsi que les hypothèses et les modalités d'application retenues pour déterminer les provisions. Nous avons contrôlé que la note 13 de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité



d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 3 juin 2024

KPMG S.A.

Paris La Défense, le 3 juin 2024

ERNST & YOUNG et Autres

Grégoire MENOUE

Associé

Clotilde BOR

Associée

Jean-Marie PERRAUD

Associé

ARTEMIS S.A.S.

COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

SOMMAIRE

Etat de la situation financière consolidée

Compte de résultat consolidé

Etat du résultat global consolidé

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Variation des capitaux propres consolidés

Annexe aux comptes consolidés

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

AUX 31 DECEMBRE 2023 ET 2022

ACTIF

(en millions d'euros)	<i>Références à l'annexe</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Ecarts d'acquisition	5	11 045,1	6 291,2
Autres immobilisations incorporelles	6	12 169,6	7 727,1
Immobilisations corporelles	7	8 243,6	6 152,5
Droits d'utilisation	8	5 361,1	5 135,4
Participations dans les sociétés mises en équivalence	9	4 082,5	2 388,3
Actifs financiers non courants	10	973,6	720,5
Actifs d'impôts différés	11	1 569,7	1 664,7
Autres actifs et dérivés non courants	12 - 25	320,4	306,4
Actif non courant		43 765,6	30 386,1
Stocks	13	5 020,5	5 394,4
Créances clients	14	2 831,6	3 066,4
Créances d'impôts courants	11	814,4	397,4
Actifs financiers courants	10	832,3	508,6
Autres actifs et dérivés courants	14 - 25	2 373,5	1 554,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	4 714,1	4 910,1
Actif courant		16 586,4	15 830,9
Actifs détenus en vue de la vente ou de la distribution	16	(0,5)	0,3
TOTAL ACTIF		60 351,5	46 217,3

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE AUX 31 DECEMBRE 2023 ET 2022

PASSIF

(en millions d'euros)	<i>Références à l'annexe</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Capital social	17	862,0	862,0
Réserves de conversion		(495,6)	(285,7)
Autres réserves		8 192,3	7 163,8
Capitaux propres part du Groupe		8 558,7	7 740,1
Capitaux Propres-Part revenant aux intérêts non contrôlés		10 613,3	9 131,8
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		19 172,0	16 871,9
Provisions	18	46,5	47,1
Provisions pour retraites et autres avantages similaires	19	101,8	82,0
Dettes financières à long terme	20 - 21	20 433,5	9 960,5
Dettes financières liées aux locations à long terme	8	4 818,3	4 610,6
Passifs d'impôts différés	11	2 024,7	1 858,7
Autres passifs et dérivés non courants	23 - 25	363,4	286,6
Passif non courant		27 788,2	16 845,5
Provisions	18	163,9	168,8
Provisions pour retraites et autres avantages similaires	19	12,2	12,4
Dettes financières à court terme	20 - 21	4 507,5	3 784,2
Dettes financières liées aux locations à court terme	8	957,3	842,9
Dettes fournisseurs	24	3 761,9	4 402,9
Dettes d'impôts courants	11	584,0	596,0
Autres passifs et dérivés courants	24 - 25	3 404,5	2 692,6
Passif courant		13 391,3	12 499,8
Passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente ou de la distribution	16	-	0,1
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		60 351,5	46 217,3

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AUX 31 DECEMBRE 2023 ET 2022

(en millions d'euros)	<i>Références à l'annexe</i>	2023	2022
Activités poursuivies			
Produits des activités ordinaires		21 437,5	21 920,9
Coûts des produits et services vendus		(5 005,6)	(5 503,4)
Marge brute		16 431,9	16 417,5
Charges de personnel et coûts des avantages au personnel		(3 719,1)	(3 345,8)
Autres produits et charges opérationnels courants		(8 082,5)	(7 350,3)
Résultat opérationnel courant		4 630,3	5 721,4
Autres produits et charges opérationnels non courants		(121,5)	(142,3)
Résultat opérationnel	26	4 508,8	5 579,1
Charges financières (nettes)	27	(560,3)	(297,8)
Résultat courant avant impôts		3 948,5	5 281,3
Impôts sur les bénéfices	28	(1 200,3)	(1 473,7)
Résultat net des entreprises intégrées		2 748,2	3 807,6
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		93,3	116,0
Résultat des activités poursuivies		2 841,5	3 923,6
Activités abandonnées			
Résultat net des activités abandonnées		-	1,0
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 841,5	3 924,6
Intérêts non contrôlés		1 757,8	2 205,9
Résultat net de l'exercice part du Groupe		1 083,7	1 718,7
Résultat net par action part du Groupe (en euros)		19,4	30,7
Résultat net dilué par action part du Groupe (en euros)		19,4	30,7
Résultat net par action des activités poursuivies (en euros)		50,8	70,1
Résultat net dilué par action des activités poursuivies (en euros)		50,8	70,1

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

AUX 31 DECEMBRE 2023 ET 2022

(en millions d'euros)	2023	2022
Résultat net	2 841,5	3 924,6
Excédent des actifs des régimes des retraites non comptabilisé	-	-
Ecart actuariels ⁽¹⁾	(16,8)	(5,0)
Eléments non recyclables de la quote-part des autres éléments de résultat global des entreprises associées	-	-
Eléments non recyclables en résultat	(16,8)	(5,0)
Ecart de conversion	(156,2)	(103,2)
Couvertures des flux de trésorerie ⁽¹⁾	(60,3)	(739,8)
Actifs évalués à la juste valeur ⁽¹⁾	(23,3)	(412,3)
Quote-part des autres éléments de résultat global des entreprises associées	(33,6)	(2,0)
Eléments recyclables en résultat	(273,4)	(1 257,3)
Autres éléments du résultat global, après impôt	(290,2)	(1 262,3)
Résultat global total	2 551,3	2 662,3
Dont part du groupe	890,1	1 162,2
Dont part des intérêts non contrôlés	1 661,2	1 500,1

(1) Net d'impôt

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en millions d'euros)	2023	2022
Résultat net des activités poursuivies	2 841,7	3 923,7
Dotations nettes courantes aux amortissements et provisions sur actif opérationnel non courant	2 102,9	1 860,2
Autres produits et charges sans contrepartie en trésorerie	22.2 56,2	(449,4)
Capacité d'autofinancement	22.2 5 000,8	5 334,5
Charges et produits d'intérêts	461,1	378,0
Dividendes reçus	(11,8)	(8,3)
Charge nette d'impôt exigible	28 1 066,3	1 664,4
Capacité d'autofinancement avant impôts, dividendes et intérêts	6 516,4	7 368,7
Variation du besoin en fonds de roulement	(328,1)	(1 348,5)
Impôts sur le résultat payés	11.1 (1 507,1)	(1 818,9)
FLUX DE TRESORERIE ISSUS DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	4 681,2	4 201,2
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 888,5)	(1 281,9)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	255,1	73,9
Investissement d'exploitation net	(2 633,4)	(1 208,0)
Acquisition de titres de participation et titres immobilisés	(7 672,9)	(268,6)
Cessions de titres de participation et titres immobilisés	116,9	100,2
Impact sur la trésorerie des variations de périmètre	609,2	(1 604,7)
Variation nette des autres immobilisations financières	(476,2)	(157,6)
Intérêts et dividendes reçus	171,5	30,3
Investissement financier net	(7 251,5)	(1 900,4)
FLUX DE TRESORERIE ISSUS DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(9 884,9)	(3 108,4)
Variation des emprunts et dettes financières	22.3 7 847,1	1 029,0
Remboursement des passifs sur contrats de location	(932,7)	(867,2)
Augmentation (réduction) de capital des filiales	(54,2)	(690,3)
Dividendes versés par Artémis, société-mère	(101,2)	(272,0)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlés des filiales intégrées	(1 032,7)	(911,6)
Intérêts versés	(717,2)	(376,4)
FLUX DE TRESORERIE ISSUS DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	5 009,1	(2 088,5)
Flux nets liés aux activités abandonnées	-	(8,4)
Incidence des variations de taux de change sur la trésorerie	7,8	244,1
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	(186,8)	(760,0)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	22.1 4 621,3	5 381,3
Trésorerie à la clôture de l'exercice	22.1 4 434,5	4 621,3

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en millions d'euros)	Capital	Réserves de conversion	Rééval. des instruments financiers	Autres réserves et résultats nets part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux Propres-Part revenant aux intérêts non contrôlés	Capitaux propres consolidés de l'ensemble consolidé
Au 31 décembre 2021	862,0	(336,4)	(261,7)	6 830,6	7 094,5	7 941,6	15 036,1
Résultat global total	-	(70,8)	123,7	1 109,3	1 162,2	1 500,1	2 662,3
Dividendes versés	-	-	-	(272,0)	(272,0)	(702,6)	(974,6)
Artémis put "Kering"	-	-	-	16,9	16,9	-	16,9
Artémis call "PUMA"	-	-	-	(8,9)	(8,9)	-	(8,9)
Autres variations	-	121,5	88,0	(462,1)	(252,6)	392,7	140,1
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	121,5	88,0	(726,1)	(516,6)	(309,9)	(826,5)
Au 31 décembre 2022	862,0	(285,7)	(50,0)	7 213,8	7 740,1	9 131,8	16 871,9
Résultat global total	-	(87,0)	(51,5)	1 028,6	890,1	1 661,2	2 551,3
Dividendes versés	-	-	-	(100,2)	(100,2)	(702,6)	(802,8)
Artémis put "Kering"	-	-	-	61,2	61,2	-	61,2
Artémis call "PUMA"	-	-	-	(1,2)	(1,2)	-	(1,2)
Autres variations	-	(122,9)	149,4	(57,8)	(31,3)	522,9	491,6
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	(122,9)	149,4	(98,0)	(71,5)	(179,7)	(251,2)
Au 31 décembre 2023	862,0	(495,6)	47,9	8 144,4	8 558,7	10 613,3	19 172,0

Table des matières

1.	PRESENTATION.....	9
2.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	9
3.	EVOLUTION DU PERIMETRE ET AUTRES FAITS MARQUANTS.....	11
4.	REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	14
5.	ECARTS D'ACQUISITION	24
6.	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26
7.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29
8.	CONTRATS DE LOCATIONS.....	32
9.	PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	35
10.	ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS	35
11.	IMPOTS DIFFERES ET EXIGIBLES	38
12.	AUTRES ACTIFS ET DERIVES NON COURANTS.....	39
13.	STOCKS.....	40
14.	CREANCES ET AUTRES ACTIFS COURANTS	41
15.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	41
16.	ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE.....	42
17.	CAPITAL SOCIAL	42
18.	PROVISIONS.....	43
19.	PROVISIONS POUR RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES SIMILAIRES.....	44
20.	DETTES FINANCIERES.....	47
21.	ENDETTEMENT FINANCIER NET	49
22.	TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE.....	50
23.	AUTRES PASSIFS ET DERIVES NON COURANTS	51
24.	AUTRES PASSIFS ET DERIVES COURANTS.....	51
25.	INSTRUMENTS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE	51
26.	RESULTAT OPERATIONNEL.....	53
27.	CHARGES FINANCIERES NETTES	55
28.	IMPOTS SUR LES BENEFICES.....	55
29.	SECTEURS OPERATIONNELS	57
30.	EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS FINANCIERS	60
31.	ENGAGEMENTS HORS-BILAN.....	62
32.	REMUNERATION	62
33.	EFFECTIF	62
34.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	63
35.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	63
36.	Liste des entités consolidées.....	64

1. PRESENTATION

Artémis, société-mère du Groupe, est une société par actions simplifiée dont le siège social est 12, rue François 1er – 75008 Paris - France.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 reflètent la situation comptable d'Artémis et de ses filiales ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées et coentreprises.

Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 juin 2024.

2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Artémis SAS est une société d'investissement dont les filiales et participations sont engagées dans des activités diversifiées. La plus importante est Kering dont les activités sont centrées sur les marques d'habillement et d'accessoires, présentes sur le segment dynamique du Luxe.

La liste complète des sociétés consolidées au 31 décembre 2023 ainsi que le pourcentage d'intérêts ultime d'Artémis sont communiqués en Note 36.

Sauf précision contraire, les sociétés ci-après sont détenues à chaque palier de consolidation avec un pourcentage d'intérêts proche de 100 %. Au-delà des holdings intermédiaires, le périmètre de consolidation peut être réparti de façon synthétique comme suit :

2-1 Kering

Artémis détient 42,52% (42,64% en 2022) de **Kering**. L'activité de Kering repose sur des marques puissantes à fort rayonnement international, des segments de marché cohérents et un secteur de consommation dynamique. Les activités du Luxe regroupent les Maisons de prestige **Gucci, Saint Laurent, Bottega Veneta, Alexander McQueen, Balenciaga, Boucheron, Brioni, Pomellato, Dodo, Qeelin et Kering Eyewear**.

Les intérêts non contrôlés s'élèvent à 57,48%. En 2023 ils représentent :

- 1 843,5 millions d'euros de résultat net,
- 9 539,0 millions d'euros de capitaux propres,
- 1 020,9 millions d'euros de dividendes versés aux actionnaires minoritaires

Les états financiers de Kering sont disponibles sur le site de Kering à l'adresse suivante : <http://www.kering.com/fr/finance/publications>

2-2 Ventes aux enchères et Art

Artémis détient la société britannique **Christie's International**, un des principaux groupes mondiaux de ventes aux enchères d'œuvres d'art.

2-3 Activités viticoles

Artémis Domaines SCS qui détient plusieurs exploitations produisant des vins d'exception, est détenue à 77,17% et est intégrée globalement dans les comptes d'Artémis :

- la **Société Civile du Vignoble de Château Latour**, détenue à 73,68%, située dans la région viticole de Pauillac,
- **Domaine d'Eugénie**, détenue à 77,17%, située à Vosne-Romanée,
- la **Société Civile du Vignoble de Château Grillet** et **Domaine de Château Grillet**, détenues à 77,17%, situées dans la Vallée du Rhône à proximité des appellations Condrieu et Côte-Rotie,
- **Kerwin Estate**, détenue à 77,17%, située dans la vallée de Napa en Californie.
- la **Société Civile du Clos de Tart**, détenue à 77,17%, située sur le territoire du village de Morey-Saint-Denis et représentant le plus vaste Monopole classé en Grand Cru. Le domaine produit deux vins : le Clos de Tart grand cru et le Morey-Saint-Denis premier cru La Forge, issu des jeunes vignes du Clos.
- **Champagne Jacquesson**, détenue à 77,17%, située à Dizy, La gamme comprend les cuvées n°700 (champagne extra brut non millésimé issu d'assemblages) et les Lieux-Dits, 4 cuvées millésimées issues de parcelles uniques. L'ensemble des raisins provient exclusivement de Grands Crus et de Premiers Crus de la Vallée de la Marne et de la Côte des Blancs.
- **Bouchard Pères et Fils**, détenue à 76,96%, située à Beaune et représentant un patrimoine unique en Bourgogne, par sa diversité et ses appellations prestigieuses : Montrachet, Corton-Charlemagne, Beaune Grèves Vigne de l'Enfant Jésus, Bonnes-Mares, Meursault Perrières.
- **William Fèvre**, détenue à 77,17%, située à Chablis disposant d'un prestigieux vignoble de Premiers Crus et de Grands Crus.
- **Beaux Frères**, détenue à 68,68%, située dans la vallée de Willamette en Oregon, associé à son beau-frère Robert Parker, Michael Etzel y plante des vignes qu'il cultive en biodynamie selon des pratiques viticoles qui lui vaudront la reconnaissance des experts. Il s'impose aujourd'hui comme un domaine de référence en Oregon.

2-4 Autres activités

Artémis est engagée dans un certain nombre d'activités et intègre donc les actifs suivants dans son périmètre de consolidation :

2-4.1 Presse

Artémis développe en France son activité presse à travers le groupe **Sebdo Le Point** qui édite l'hebdomadaire **Le Point**.

2-4.2 Croisières

Artémis développe une activité touristique à travers le croisiériste français de luxe **Ponant**.

L'entreprise créée en 1988 et basée à Marseille, fabrique et exploite des navires de croisières de luxe.

Arvag, qui détient 100% de la **Compagnie du Ponant SAS**, est détenue à 95,7% et est intégrée globalement dans les comptes de Artémis.

La flotte opère commercialement 13 navires : l'Austral, le Boréal, le Lyrial, le Soléal, le Lapérouse, le Champlain, le Bougainville, le Dumont d'Urville, le Jacques-Cartier, le Bellot, le Ponant, le Paul Gauguin et le Commandant Charcot.

2-4.3 Autres participations

Artémis consolide les sociétés suivantes :

- **Stade Rennais Football Club**, détenue à 100%
- **Puma** (détenue à 28,89% et comptabilisée par mise en équivalence)
- **SCAR**, société d'affrètement d'hélicoptères (détenue à 49% et comptabilisée par mise en équivalence)

3. EVOLUTION DU PERIMETRE ET AUTRES FAITS MARQUANTS

3-1 Chez Kering

Kering a procédé en 2023 à l'acquisition de trois immeubles de prestige à Paris, situés rue de Castiglione (près de la place Vendôme, dans le 1er arrondissement) et avenue Montaigne (dans le 8e arrondissement).

Le 26 juin 2023, Kering Beauté a annoncé la signature d'un accord en vue de l'acquisition de 100 % de **Creed**. L'opération a été finalisée le 17 octobre 2023 et Creed est intégrée dans les comptes consolidés depuis le 1er novembre 2023 avec un écart d'acquisition de 3 423 millions d'euros, provisoire dans l'attente de la réalisation de l'exercice d'allocation. Sur 2023, la société Creed a réalisé un chiffre d'affaires de 250 millions d'euros au cours de son exercice. Après acquisition, la contribution de Creed au chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 62 millions d'euros.

Le 30 juin 2023, Kering Eyewear a acquis 100 % du capital de la société française **UNT** (Usinage et Nouvelles Technologies), afin de renforcer son positionnement dans l'industrie de la lunetterie de Luxe. UNT joue un rôle clé dans la fabrication de composants mécaniques en métal haute précision pour tout le secteur de la lunetterie de Luxe.

Le 27 juillet 2023, Kering et Mayhoola ont annoncé avoir signé un accord engageant pour l'acquisition par Kering d'une participation de 30 % dans **Valentino** pour un montant en numéraire de 1,7 milliard d'euros. Cet accord comprend des options croisées permettant à Kering

d'acquérir 100 % de la Maison de Couture au plus tard en 2028. Sur 2023, Valentino a réalisé un chiffre d'affaires de 1,4 milliard d'euros au cours de son exercice. Le 30 novembre 2023, Kering a annoncé avoir finalisé l'acquisition, selon les termes communiqués le 27 juillet 2023 et avoir obtenu l'aval des autorités de la concurrence. Cette participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes de Kering depuis le 30 novembre 2023.

Le 6 novembre 2023, dans le cadre de sa stratégie de développement et afin d'accompagner sa croissance, Boucheron a fait l'acquisition d'un atelier de Haute Joaillerie reconnu pour l'excellence de ses savoir-faire traditionnels. La Maison renforce ainsi la capacité de production de son atelier historique de Haute Joaillerie. Cet atelier est composé de quatre sociétés, Blondeau, Belter, Chanson et FG développement.

3-2 Au sein des autres activités du Groupe

Le 29 septembre 2023 **La Vigie**, filiale d'**Artémis Domaines**, a cédé à **Terroirs et Vignerons de Champagne** (TEVC) l'intégralité de ses titres détenus dans **Groupe Maison & Domaines Henriot**.

Le Groupe Maison & Domaines Henriot est constitué de 4 sociétés : **Champagne Henriot, Panthenay, Masaï et Masaï 91**.

Le 27 septembre 2023, le Groupe Artémis a finalisé l'opération d'acquisition portant sur **Creative Artists Agency, LLC** l'un des principaux intermédiaires mondiaux dans le domaine du divertissement et du sport, dont les activités couvrent la représentation traditionnelle de talents, les droits médiatiques, les ventes de parrainage et les appuis commerciaux, entre autres services.

Creative Artists Agency, LLC est détenue à hauteur de 53,29% par le Groupe Artémis, les intérêts minoritaires sont essentiellement détenus par les co-fondateurs et les managers.

L'écart d'acquisition constaté à la suite de cette opération s'élève à un montant brut de 1 755,3 millions d'euros. L'affectation du prix d'acquisition se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	(en m\$)	(en m cv-€)
Prix d'acquisition	2 782,9	2 640,6
Juste Valeur des intérêts minoritaires	923,9	876,6
Prix de revient	3 706,8	3 517,2
Put sur les minoritaires	(1 134,1)	(1 076,1)
Relations clients	2 398,4	2 275,7
Marques	750,2	711,8
Droits de propriété intellectuelle	839,5	796,6
Autres immobilisations incorporelles	87,6	83,1
Autres actifs et passifs	(1 084,7)	(1 029,2)
Actif net acquis	1 856,9	1 761,9
Goodwill	1 849,9	1 755,3

L'allocation du prix d'achat sera finalisée dans les 12 mois suivant la date d'acquisition, conformément aux normes comptables.

3-3 Gestion active de la liquidité du Groupe

Kering :

Kering a réalisé en 2023 trois émissions obligataires pour un montant total de 6,2 milliards d'euros se répartissant en :

- Émission du 20 février 2023, composée de deux tranches pour un montant total de 1,5 milliard d'euros, se répartissant en :

- une tranche de 750 millions d'euros à 6 ans assortie d'un coupon de 3,25 %,
- et une tranche de 750 millions d'euros à 10 ans assortie d'un coupon de 3,375 %.

Cette émission permet le refinancement de la dette existante du Groupe.

- Émission du 29 août 2023, composée de quatre tranches pour un montant total de 3,8 milliards d'euros, se répartissant en :

- une tranche de 750 millions d'euros à 2 ans assortie d'un coupon de 3,75 %,
- une tranche de 750 millions d'euros à 4 ans assortie d'un coupon de 3,625 %,
- une tranche de 1 milliard d'euros à 8 ans assortie d'un coupon de 3,625 %,
- une tranche de 1,3 milliard d'euros à 12 ans assortie d'un coupon de 3,875 %.

Cette émission permet notamment le financement de l'acquisition de Creed.

- Émission du 23 novembre 2023 pour un montant total de 800 millions de livres sterling se répartissant en :

- une tranche de 400 millions de livres sterling à 3 ans assortie d'un coupon de 5,125 %,
- et une tranche de 400 millions de livres sterling à 9 ans assortie d'un coupon de 5 %.

Cette émission permet au Groupe de diversifier ses sources de financement en accédant, pour la première fois, au marché obligataire en livres sterling.

Artémis :

Artémis a remboursé à son nominal au premier trimestre 2023 un emprunt obligataire (obligation échangeable non-dilutive en titres Kering) mis en place en septembre 2017 pour un montant de 375,0 millions d'euros. Par ailleurs, Artémis a accru sa liquidité au cours de l'exercice en renégociant à la hausse, lors de son renouvellement, un financement bancaire pour un montant additionnel de 100,0 millions d'euros en juin 2023 et en négociant une nouvelle ligne de crédit de 1.880,9 millions d'euros en septembre 2023.

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

4-1 Principes comptables de référence : application des normes IAS/IFRS

En application du règlement européen n° 1606 / 2002 du 19 juillet 2002, le groupe Artémis a établi ses états financiers consolidés de l'exercice 2023 conformément aux normes comptables internationales applicables à la date de clôture. Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne, les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations du SIC (Standing Interpretations Committee) et de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les normes, amendements et interprétations applicables de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023 et dont l'analyse a permis de conclure à l'absence d'effet ou à un effet non significatif sur les comptes consolidés du Groupe clos au 31 décembre 2023 sont présentés ci-dessous :

- Amendement à IAS 1 – Présentation des états financiers, Informations à fournir sur les méthodes comptables ;
- Amendement de IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs, définition des estimations comptables ;
- Amendement de IAS 12 – Impôt sur les sociétés, impôt différé rattaché à des actifs et passifs issus d'une même transaction ;
- Amendement de IFRS 16 - Contrats de location : passif de location dans une transaction de cession-bail ;
- Amendement à la norme IAS 12 - Impôt sur le résultat, réforme fiscale internationale – Pilier 2.

Les amendements à la norme IAS 12, publiée par l'IASB le 23 mai 2023 et d'application immédiate pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023, ont été adoptés par l'Union Européenne.

Cet amendement à la norme IAS 12 fait suite à la publication de la réforme fiscale internationale « Pilier 2 » par l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) en décembre 2021. Cette réforme vise à faire en sorte que les entreprises réalisant plus de 750 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé ou de bilan total consolidé (tel que présenté dans les états financiers consolidés pendant 2 années consécutives), s'acquittent d'un impôt minimum sur les bénéficiaires à un taux effectif de 15 % dans chacune des juridictions dans lesquelles elles exercent des activités.

Les amendements à la norme IAS 12 prévoient :

- Une exemption temporaire à la comptabilisation des impôts différés résultant de la mise en œuvre de cette réforme « Pilier 2 » ;

- Des informations ciblées à publier dans les notes aux états financiers consolidés permettant, sur la base des informations connues ou pouvant raisonnablement être estimées, de comprendre l'exposition du Groupe ;
- Une présentation séparée de l'impôt courant qui résultera de l'application des dispositions « Pilier 2 » (après son entrée en vigueur).

Les simulations menées par le Groupe sur les exercices antérieurs ont permis de conclure à un impact non significatif à date de cette réforme.

- Norme IFRS 17 – Contrats d'assurance ainsi que les amendements à IFRS 17 publiés en mai 2017, juin 2020 et décembre 2021.
- La norme IFRS 17 également en vigueur de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2023 ne s'applique pas aux comptes consolidés du Groupe, les captives d'assurance n'ayant qu'une activité interne et les filiales étant les seules bénéficiaires assurées.

Enfin, à la date d'arrêté des comptes consolidés, le Groupe est en cours d'analyse de l'impact des normes, amendements et interprétations applicables au plus tôt le 1er janvier 2024.

4-2 Bases d'évaluations

Le 14 avril 2023, la loi sur la réforme des retraites en France a été promulguée. Les mesures issues de cette réforme ont été prises en compte dans la détermination de l'engagement du Groupe au 31 décembre 2023. Les impacts résultant de cette analyse ne sont pas significatifs pour le Groupe.

4-3 Bases d'évaluations

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception :

- de certains actifs et passifs financiers, évalués à la juste valeur ;
- des droits d'utilisation et des passifs sur contrat de location ;
- des actifs de régimes à prestations définies, évalués à la juste valeur ;
- des passifs au titre des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie (droits à appréciations d'actions dénoués en trésorerie ou SARs), évalués à la juste valeur.
- des actifs non courants détenus en vue de la vente, évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession dès que leur vente est considérée comme hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente.

4-4 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction du groupe Artémis qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données

dans l'annexe aux états financiers. La Direction du groupe Artémis revoit ses estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futures affectées.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprise, la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels et goodwill, le montant des positions fiscales incertaines, des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que les hypothèses retenues pour le calcul des passifs sur contrats de location, des obligations liées aux avantages du personnel, des paiements fondés sur des actions, des impôts différés et des instruments financiers. Le groupe Artémis utilise notamment des hypothèses de taux d'actualisation, basées sur des données de marché afin d'estimer ses actifs et passifs à long terme.

Les principales hypothèses retenues par le groupe Artémis sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers.

Par ailleurs, outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe fait appel à son jugement afin de déterminer le traitement comptable approprié de certaines opérations, dans l'attente de clarification de certaines normes IFRS ou lorsque les normes en vigueur ne traitent pas des problématiques concernées.

Le Groupe a pris en compte, dans ses principales estimations, et dans son analyse des risques, le contexte macroéconomique actuel, et notamment la tendance inflationniste, même si le Groupe y est faiblement exposé. L'hyper-inflation déclarée dans certains pays, et notamment en Turquie, n'a pas d'impact matériel sur les comptes consolidés du Groupe. Les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des avantages postérieurs à l'emploi, de même que les taux d'actualisation utilisés pour les tests de dépréciation et la construction des plans à moyen terme, ont été évalués en fonction des derniers taux d'inflation officiels publiés.

4-5 Principes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée en Note 36. Ils comprennent les états financiers des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition et ceux des sociétés cédées jusqu'à leur date de cession.

Les filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités structurées) sur lesquelles le groupe Artémis exerce un contrôle. Le contrôle se définit selon trois critères qui sont le pouvoir exercé sur l'entité, l'exposition aux rendements variables de l'entité et la capacité d'influer sur les rendements de l'entité. Cette définition du contrôle implique que le pouvoir détenu sur une entité peut se faire de plusieurs manières et non pas seulement à travers le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle s'ils sont substantifs. Cette situation s'accompagne généralement de la détention, directe ou indirecte, de plus de la moitié des droits de vote mais peut également exister avec une détention de moins de 50 % des droits de vote.

Les filiales sont consolidées à compter de la date de prise de contrôle.

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes avec les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés.

Les principes et méthodes comptables des entreprises contrôlées sont modifiés le cas échéant afin d'assurer l'homogénéité des traitements retenus au niveau du groupe Artémis.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont constituées de toutes les entités sur lesquelles le groupe Artémis exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière, sans avoir le contrôle, et qui s'accompagne généralement d'une détention de 20 à 50 % des droits de vote.

Les entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence et sont initialement évaluées au coût, sauf dans les cas où le groupe Artémis en détenait préalablement le contrôle. Les titres sont alors évalués à la juste valeur à la date de perte de contrôle par le résultat.

Par la suite, la quote-part du groupe Artémis dans les profits ou pertes de l'entreprise associée est comptabilisée en résultat, sur la ligne « Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence ». La quote-part des autres éléments du résultat global provenant des entreprises associées est comptabilisée sur une ligne distincte de l'état du résultat global.

Si la quote-part du groupe Artémis dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, le groupe Artémis cesse de comptabiliser sa quote-part de pertes, à moins d'avoir une obligation légale ou implicite ou de devoir effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

L'écart d'acquisition lié à une entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation, présentée sur une ligne du bilan « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les résultats sur les opérations internes avec les participations mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage de participation du groupe Artémis dans ces sociétés.

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises, dans le cas où le groupe Artémis obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en autres charges opérationnelles non courantes.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe Artémis dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise est comptabilisé comme goodwill. Si le coût de l'acquisition est inférieur à la part du groupe Artémis dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement au compte de résultat en autres produits opérationnels non courants.

Pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste-valeur des intérêts non contrôlés. Dans ce cas, le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables (méthode du goodwill complet) ou au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise eux- mêmes généralement à la juste valeur (méthode du goodwill partiel).

L'écart d'acquisition est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation ; l'acquisition ultérieure d'intérêts non contrôlés ne donne pas lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire. Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts non contrôlés sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du Groupe.

La comptabilisation d'un regroupement d'entreprises doit être achevée dans un délai de 12 mois après la date d'acquisition. Ce délai s'applique à l'évaluation des actifs et passifs identifiables, de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires.

4-6 Conversion des états financiers et transactions en devises

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros comme suit :

- les postes du bilan sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les postes du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie sont convertis sur la base du cours moyen de change de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de la variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice, ainsi que ceux provenant de la différence entre cours moyens et cours de clôture, sont portés en "Ecart de conversion" inclus dans les capitaux propres consolidés. Toutefois, les écarts de conversion entre cours moyens et cours de clôture, constatés sur des sociétés de personnes dont le résultat remonte automatiquement, sont virés en résultat de change lors de l'exercice de leur naissance ;
- les écarts de conversion relatifs à des emprunts en devises couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales sont portés en « Ecart de conversion » inclus dans les capitaux propres consolidés.

Le goodwill et les ajustements à la juste valeur dégagés lors d'un regroupement d'entreprises avec une activité à l'étranger sont comptabilisés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise. Ils sont ensuite convertis au cours de clôture dans la monnaie de présentation du Groupe, les différences résultant de cette conversion étant portées dans les capitaux propres consolidés.

Les écarts de change constatés sur la conversion d'un investissement net d'une entité à l'étranger sont comptabilisés dans les comptes consolidés comme une composante séparée des capitaux propres et sont reconnus en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Les écarts de conversion relatifs à des emprunts en devises couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales sont également comptabilisés en capitaux propres et sont reconnus en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Les transactions libellées en devises sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les écarts de change latents résultant de ces conversions sont inclus en résultat financier.

Les actifs et les passifs non monétaires en monnaie étrangère évalués au coût historique sont convertis au cours de la date de la transaction, et les actifs et les passifs non monétaires en monnaie étrangère évalués à la juste valeur sont convertis au cours de la date où cette juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, la composante « change » de ce profit ou de cette perte est comptabilisée également dans les capitaux propres. Dans le cas contraire, cette composante est comptabilisée en résultat de la période.

4-7 Dépréciation d'actifs

Pour être testés, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de leur utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou UGT. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Les UGT contenant un écart d'acquisition et/ou des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, telles que certaines marques, font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique.

Par ailleurs, pour toutes les UGTs, lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir, un test de dépréciation est mis en œuvre. De tels événements ou circonstances peuvent être liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable affectant, soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou les objectifs retenus à la date d'acquisition des actifs.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques spécifiques liés à l'actif, à l'UGT ou au groupe d'UGT.

Les projections de flux de trésorerie futurs attendus sont établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme. Ces plans sont construits sur un horizon de 5 ans à l'exception de certaines UGT ou groupes d'UGT en cours de repositionnement stratégique pour lesquelles une durée plus longue peut être retenue. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché (comparaison avec des sociétés cotées similaires, valeur attribuée lors d'opérations récentes et cours boursiers).

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

La dépréciation est affectée prioritairement à l'écart d'acquisition et est enregistrée en autres produits et charges opérationnels non courants au compte de résultat.

Les dépréciations comptabilisées au titre des marques et autres immobilisations incorporelles ainsi que des immobilisations corporelles peuvent être reprises ultérieurement lorsque les indices ayant conduit à la perte de valeur n'existent plus. Les dépréciations comptabilisées au titre des écarts d'acquisition ne peuvent être reprises.

Lors de la cession partielle d'une UGT, la valeur allouée de l'écart d'acquisition correspondant à la sortie partielle est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'UGT conservée, sauf si une autre méthode s'avérerait plus pertinente.

En complément de la méthode de projection des flux de trésorerie futurs attendus, le Groupe applique la méthode des royalties pour tester la valeur de ses marques : cette approche consiste à déterminer la valeur de la marque sur la base des revenus futurs des redevances perçues dans l'hypothèse où la marque serait exploitée sous forme de licence par un tiers

4-8 Passifs financiers

La classification des passifs financiers détermine leur traitement comptable et leur méthode de valorisation. Il existe deux catégories de passifs financiers :

- Les passifs financiers évalués au coût amorti,
- Les passifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat.

Cette classification est déterminée par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction des caractéristiques de ces passifs financiers.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Au sein du Groupe, à l'exception des options de vente accordées à des actionnaires minoritaires, des dérivés passifs et des passifs financiers désignés à la juste valeur sur option, l'ensemble des passifs financiers, notamment les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes est comptabilisé initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché. Ce calcul inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes et/ ou décotes éventuelles. Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier.

Les passifs financiers évalués au coût amorti qui sont qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture à la juste valeur font l'objet d'un ajustement de leur valeur nette comptable au titre du risque couvert.

Passifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat

Le Groupe peut opter pour la valorisation de certains passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Dans ce cas, contrairement à la méthode du coût amorti, les frais de transaction liés à la mise en place de ces passifs financiers sont comptabilisés immédiatement en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

Instruments composés

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière classique et une composante « capitaux propres » ou « dérivé incorporé ».

Les emprunts convertibles sont considérés au regard de la norme IAS 32 comme des instruments composés dans la mesure où l'option de conversion prévoit le remboursement de l'instrument contre un nombre fixe d'instruments de capitaux propres et se décomposent en plusieurs composantes :

- un passif financier (correspondant à l'engagement contractuel de remettre de la trésorerie), constituant la « dette obligataire » ;
- une option de conversion en un nombre fixe d'actions ordinaires, offerte au souscripteur, assimilable à une vente d'options d'achat (Call) par l'émetteur, qui constitue la composante « capitaux propres » ;
- le cas échéant, un ou plusieurs autres dérivés incorporés.

Les principes comptables applicables à chacune de ces composantes, à la date d'émission et aux arrêts ultérieurs, sont :

- composante « dette obligataire » : le montant inscrit en dette à l'origine correspond à la valeur actuelle des flux futurs de paiements d'intérêts et de capital au taux pratiqué sur le marché pour une obligation semblable sans option de conversion. Dans le cas où l'obligation convertible contient des dérivés incorporés étroitement liés à l'emprunt au sens de la norme IFRS 9, la valeur de ces composantes est imputée sur la valeur de la dette, afin de déterminer la valeur de la composante capitaux propres. Cette dette est ensuite comptabilisée au coût amorti ;
- les dérivés incorporés non étroitement liés à la dette sont comptabilisés à leur juste valeur avec les variations de juste valeur en résultat ;
- composante « capitaux propres » : la valeur de l'option de conversion est déterminée par déduction entre le montant de l'émission moins la valeur comptable de la composante dette et la valeur éventuelle des dérivés incorporés. L'option de conversion reste inscrite dans les capitaux propres pour sa valeur initiale. Les variations de valeur de l'option de conversion ne sont pas enregistrées ;
- les frais de transaction sont répartis au prorata sur chacune des composantes.

Options de vente accordées à des actionnaires minoritaires

Le groupe Artémis a consenti aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Le prix

d'exercice de ces opérations peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie. Ces opérations peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

Le Groupe comptabilise un passif financier à sa valeur actualisée du prix d'exercice des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires des entités concernées. La contrepartie de ce passif financier sera différente selon que les minoritaires ont conservé ou non un accès présent aux bénéfices de l'entité. Dans le cas d'un accès présent aux bénéfices conservé, les intérêts non contrôlés seront maintenus au bilan et la dette sera comptabilisée en contrepartie des capitaux propres part du Groupe. Dans le cas où les intérêts minoritaires n'ont plus accès aux bénéfices de l'entité en vertu de l'option de vente, les intérêts non contrôlés correspondant sont décomptabilisés. La différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des intérêts non contrôlés décomptabilisés est enregistrée en déduction des capitaux propres part du Groupe.

La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement des capitaux propres part du Groupe.

4-9 Titres auto détenus par les filiales

Les titres d'auto-détention sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

4-10 Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions, la juste valeur des plans d'option d'achat et de souscription d'actions, correspondant à la juste valeur des services rendus par les détenteurs d'options, est évaluée de façon définitive à la date d'attribution.

Pendant la période d'acquisition, la juste valeur des options est amortie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charges de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu est enregistré en trésorerie par contrepartie des capitaux propres.

Les plans d'attribution d'actions gratuites et les droits à appréciation d'actions dénoués en trésorerie (SARs) attribués dans le groupe Artémis donnent lieu également à la constatation d'une charge de personnel étalée sur la période d'acquisition des droits et dont la juste valeur est réévaluée à chaque clôture par résultat.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 2 pour les transactions réglées en instruments de capitaux propres, le groupe Artémis a choisi de n'appliquer cette norme que pour les plans émis postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005.

4-11 Options sur actions propres

Les options sur actions propres détenues par les filiales sont traitées selon leurs caractéristiques comme des instruments dérivés, des instruments de capitaux propres ou des passifs financiers.

Les options qualifiées de dérivés sont enregistrées à la juste valeur par le compte de résultat.

Les options qualifiées d'instruments de capitaux propres sont enregistrées en capitaux propres pour leur montant initial. Les variations de valeur ne sont pas comptabilisées.

Le traitement comptable des passifs financiers est décrit dans la note 4-7.

4-12 Actifs éventuels

Un actif éventuel est défini comme un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise.

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés si cela conduit à la reconnaissance de produits qui peuvent n'être jamais réalisés.

4-13 Garanties

Le coût estimé des garanties accordées lors de la vente des produits fait l'objet de provisions enregistrées en dettes du fait de leur nature de charges à payer.

4-14 Bilan consolidé

Les actifs et passifs sont classés, selon leur nature, en éléments courants ou non courants. Les éléments courants sont les actifs et passifs devant être réalisés ou réglés, vendus ou consommés dans le cadre du cycle d'exploitation normal de l'entité ou dont la date attendue de recouvrement ou de règlement intervient dans un délai de douze mois à compter de la date d'arrêté comptable.

4-15 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie du groupe Artémis est élaboré en conformité avec la norme IAS 7 - *Tableaux des flux de trésorerie*. Le groupe Artémis utilise notamment la méthode indirecte pour l'élaboration de son tableau des flux de trésorerie.

5. ECARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. Si le Groupe opte pour une évaluation des intérêts non contrôlés à la juste-valeur (méthode de l'écart d'acquisition complet), l'écart d'acquisition est calculé sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

A compter de la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Les principes et méthodes comptables appliqués aux tests de dépréciation des Unité Génératrices de Trésorerie sont présentés en note 4-7.

En 2023, les acquisitions de la période correspondent principalement aux écarts d'acquisition provisoires de 3 423 millions d'euros pour Creed et 1 755 millions d'euros pour CAA. Le montant de (493) millions d'euros dans les autres mouvements correspond principalement à l'allocation de l'écart d'acquisition de Maui Jim.

En 2022, les acquisitions correspondaient principalement à l'écart d'acquisition provisoire de Maui Jim pour 1 455 millions d'euros. Le montant de (187) millions d'euros dans les autres mouvements correspond principalement à l'allocation de l'écart d'acquisition de Lindberg.

Les écarts d'acquisitions figurant à l'actif s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
Valeur brute		
A l'ouverture	6 631,0	5 298,9
Entrée de périmètre / Augmentation	5 262,0	1 759,4
Sortie de périmètre / Diminution	(13,4)	(94,8)
Autres variations	(493,6)	(187,2)
Ecart de conversion	1,8	(145,3)
A la clôture	11 387,8	6 631,0
Perte de valeur		
Cumul de pertes de valeurs à l'ouverture	(339,8)	(314,0)
Entrée de périmètre / Augmentation	-	(1,2)
Sortie de périmètre / Diminution	0,3	-
Autres variations	1,2	(19,5)
Ecart de conversion	(4,4)	(5,1)
Cumul de pertes de valeurs à la clôture	(342,7)	(339,8)
Valeur nette		
A l'ouverture	6 291,2	4 984,9
A la clôture	11 045,1	6 291,2

Les principales hypothèses retenues par Unité Génératrice de Trésorerie se représentent comme suit :

	Taux Actualisation avant impôt		Taux de Croissance perpétuelle	
	2023	2022	2023	2022
Activité Luxe	12,1% - 15,7%	11,8% - 15,2%	3,0%	3,0%
Autres activités	9,1% - 12,2%	9,0% - 13,5%	-1% - 2%	-1% - 2%

Les analyses de sensibilité, par rapport aux principales hypothèses clés, sont les suivantes :

	Montants des actifs nets testés	Montants des dépréciations en cas de :		
		hausse du taux d'actualisation après impôts de 10 pts de base	baisse du taux de croissance perpétuelle après impôts de 10 pts de base	baisse des cash-flows normatifs de 10 pts de base
Activités Luxe	25 779,1	-	-	-
Activités Ventes aux Enchères	1 166,8	-	-	-
Autres	1 340,5	-	-	-

La charge liée aux tests de dépréciation a été comptabilisée au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » (cf. note 26).

6. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises, qui sont évaluables de façon fiable, contrôlées et qui sont séparables ou résultent de droits légaux ou contractuels, sont comptabilisées séparément du goodwill. Ces immobilisations, au même titre que les immobilisations incorporelles acquises séparément, sont amorties sur leur durée d'utilité si celle-ci est finie et font l'objet d'une dépréciation si la valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur potentielle.

Compte tenu du secteur d'activité (Luxe), les marques, enseignes et parts de marché peuvent constituer une part importante des écarts de première consolidation résultant des prises de contrôle d'entreprises consolidées. Cette part est affectée aux postes d'immobilisations incorporelles concernés lorsqu'elles remplissent les critères imposés par la norme IAS 38.

Des critères de notoriété et de pérennité sont alors pris en compte pour apprécier la durée de vie de la marque.

Les principes de dépréciation des autres immobilisations incorporelles sont détaillés dans la note 4-7.

En complément de la méthode de projection des flux de trésorerie futurs attendus, le Groupe applique la méthode des royalties : cette approche consiste à déterminer la valeur de la marque sur la base des revenus futurs des redevances perçues dans l'hypothèse où la marque serait exploitée sous forme de licence par un tiers.

L'amortissement de ces marques, ainsi que les pertes de valeur éventuellement constatées lors des tests de dépréciation, sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » incluse dans le résultat opérationnel.

Les logiciels informatiques acquis dans le cadre des opérations courantes sont amortis généralement sur une période n'excédant pas 12 mois.

Les logiciels développés en interne qui remplissent l'ensemble des critères imposés par la norme IAS 38 sont immobilisés et amortis linéairement sur leur durée d'utilité comprise généralement entre 3 et 10 ans.

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Marques enseignes	Relations Clients	Autres immobilisations incorporelles	Total autres immobilisations incorporelles
Valeur brute				
Au 31 décembre 2022	6 947,2	-	2 018,7	8 965,9
Variation de périmètre	687,8	2 294,9	1 033,7	4 016,4
Acquisitions	0,7	-	403,1	403,8
Autres cessions	(0,1)	-	(107,3)	(107,4)
Différences de change	(99,9)	(124,5)	0,8	(223,6)
Autres variations	628,3	8,1	46,6	683,0
Au 31 décembre 2023	8 164,0	2 178,5	3 395,6	13 738,1
Amortissement				
Au 31 décembre 2022	(0,6)	-	(1 049,8)	(1 050,4)
Variation de périmètre	0,6	-	(110,4)	(109,8)
Autres cessions	-	-	56,7	56,7
Dotations aux amortissements et provisions	-	(38,1)	(295,5)	(333,6)
Reprises d'amortissements et provisions	-	-	(35,1)	(35,1)
Différences de change	-	1,0	5,9	6,9
Autres variations	-	(6,6)	17,3	10,7
Au 31 décembre 2023	-	(43,7)	(1 410,9)	(1 454,6)
Perte de valeur				
Au 31 décembre 2022	(103,0)	-	(85,4)	(188,4)
Dotation de perte de valeur	(0,2)	-	(2,1)	(2,3)
Autres variations	(0,2)	-	77,0	76,8
Au 31 décembre 2023	(103,4)	-	(10,5)	(113,9)
Valeur nette				
Au 31 décembre 2022	6 843,6	-	883,5	7 727,1
Au 31 décembre 2023	8 060,6	2 134,8	1 974,2	12 169,6

(en millions d'euros)	Marques enseignes	Relations Clients	Autres immobilisations incorporelles	Total autres immobilisations incorporelles
Valeur brute				
Au 31 décembre 2021	6 644,7	-	1 683,5	8 328,2
Variation de périmètre	54,2	-	(31,2)	23,0
Acquisitions	0,4	-	371,4	371,8
Autres cessions	(0,1)	-	(26,0)	(26,1)
Différences de change	1,2	-	9,1	10,3
Autres variations	246,8	-	11,9	258,7
Au 31 décembre 2022	6 947,2	-	2 018,7	8 965,9
Amortissement				
Au 31 décembre 2021	-	-	(819,2)	(819,2)
Variation de périmètre	(0,6)	-	4,1	3,5
Autres cessions	-	-	8,8	8,8
Dotations aux amortissements et provisions	-	-	(227,4)	(227,4)
Différences de change	-	-	(7,7)	(7,7)
Autres variations	-	-	(8,4)	(8,4)
Au 31 décembre 2022	(0,6)	-	(1 049,8)	(1 050,4)
Perte de valeur				
Au 31 décembre 2021	(103,5)	-	(76,6)	(180,1)
Dotation de perte de valeur	-	-	(9,1)	(9,1)
Autres variations	0,5	-	0,3	0,8
Au 31 décembre 2022	(103,0)	-	(85,4)	(188,4)
Valeur nette				
Au 31 décembre 2021	6 541,2	-	787,7	7 328,9
Au 31 décembre 2022	6 843,6	-	883,5	7 727,1

La charge liée aux tests de dépréciation a été comptabilisée au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » (cf. note 26).

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts ultérieurs sont comptabilisés à l'actif s'ils satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16.

Le mode d'amortissement principalement utilisé dans le Groupe est le mode linéaire. Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable quand celle-ci est jugée significative. Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées d'utilité suivantes :

- Constructions	40 à 50 ans
- Agencements et aménagements des terrains et constructions	10 à 20 ans
- Installations techniques et matériels	3 à 20 ans
- Matériel de transport	4 à 15 ans
- Matériel et mobilier de bureau	7 à 10 ans
- Matériel informatique	3 à 10 ans

Les principes de dépréciations des immobilisations corporelles sont détaillés dans la note 4-7.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement définis par la norme IAS 40 regroupent des biens immobiliers détenus (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux plutôt que pour :

- l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives,
- le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Un immeuble de placement est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'immeuble de placement iront à l'entreprise, et que le coût de l'immeuble de placement peut être évalué de façon fiable.

La méthode du coût amorti a été retenue pour l'évaluation des immeubles de placement. Cette option prévoit l'application du traitement de référence de la norme IAS16 - Immobilisations corporelles, c'est-à-dire leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions (a)	Installations techniques et matériels	Autres immobilisations corporelles	Total immobilisations corporelles
Valeur brute					
Au 31 décembre 2022	1 369,1	1 148,0	5 376,1	2 197,7	10 090,9
Variation de périmètre	(19,8)	63,4	(162,9)	75,0	(44,2)
Acquisitions	914,6	820,5	806,8	240,6	2 782,5
Autres cessions	(23,2)	(11,8)	(3,6)	(2,3)	(40,9)
Différences de change	(10,6)	(2,7)	(147,6)	(13,0)	(173,9)
Autres variations	(2,1)	93,2	224,6	(241,6)	74,1
Au 31 décembre 2023	2 228,0	2 110,6	6 093,4	2 256,4	12 688,4
Amortissement					
Au 31 décembre 2022		(503,9)	(3 009,7)	(369,5)	(3 883,2)
Variation de périmètre		5,7	181,6	(2,6)	184,7
Autres cessions		1,6	1,4	0,3	3,3
Dotations aux amortissements et provisions		(50,1)	(602,3)	(86,1)	(738,5)
Reprises d'amortissements et provisions		-	(23,7)	(0,6)	(24,3)
Différences de change		1,7	81,6	0,7	84,0
Autres variations		(9,0)	11,2	(3,5)	(1,3)
Au 31 décembre 2023		(554,0)	(3 359,9)	(461,3)	(4 375,2)
Perte de valeur					
Au 31 décembre 2022	(5,2)	(4,9)	(43,1)	(2,1)	(55,3)
Dotations de perte de valeur	(0,3)	-	(17,1)	(0,9)	(18,3)
Autres variations	0,6	0,9	2,1	0,0	3,6
Ecart de conversion	-	(0,1)	0,2	0,3	0,4
Au 31 décembre 2023	(4,8)	(4,1)	(58,0)	(2,7)	(69,6)
Valeur nette					
Au 31 décembre 2022	1 363,9	639,2	2 323,3	1 826,1	6 152,5
Au 31 décembre 2023	2 223,1	1 552,5	2 675,6	1 792,4	8 243,6

(a) La valeur nette comptable des immeubles de placement s'élève à 13,2 millions d'euros au 31 décembre 2023.

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions (a)	Installations techniques et matériels	Autres immobilisations corporelles	Total immobilisations corporelles
Valeur brute					
Au 31 décembre 2021	808,3	1 025,1	4 630,5	1 932,7	8 396,6
Variation de périmètre	569,0	66,2	(4,2)	19,2	650,2
Acquisitions	2,4	30,3	660,4	396,9	1 090,0
Autres cessions	(0,9)	(6,2)	(6,9)	(12,8)	(26,8)
Différences de change	(5,9)	9,0	31,6	10,3	45,0
Autres variations	(3,8)	23,6	64,7	(148,6)	(64,1)
Au 31 décembre 2022	1 369,1	1 148,0	5 376,1	2 197,7	10 090,9
Amortissement					
Au 31 décembre 2021		(422,3)	(2 556,3)	(258,8)	(3 237,4)
Variation de périmètre		(32,4)	20,7	0,5	(11,2)
Autres cessions		5,5	2,7	12,7	20,9
Dotations aux amortissements et provisions		(44,4)	(536,6)	(86,9)	(667,9)
Reprises d'amortissements et provisions		(0,1)	(18,1)	-	(18,2)
Différences de change		(7,1)	(21,2)	(0,9)	(29,2)
Autres variations		(3,1)	99,1	(36,1)	59,9
Au 31 décembre 2022		(503,9)	(3 009,7)	(369,5)	(3 883,1)
Perte de valeur					
Au 31 décembre 2021	(0,3)	(6,0)	(38,4)	(4,8)	(49,5)
Dotations de perte de valeur	(0,3)	-	(7,0)	-	(7,3)
Autres variations	(4,6)	1,1	1,6	7,9	6,0
Ecart de conversion	-	-	0,7	(5,2)	(4,5)
Au 31 décembre 2022	(5,2)	(4,9)	(43,1)	(2,1)	(55,3)
Valeur nette					
Au 31 décembre 2021	808,0	596,8	2 035,8	1 669,1	5 109,7
Au 31 décembre 2022	1 363,9	639,2	2 323,3	1 826,1	6 152,5

(a) La valeur nette comptable des immeubles de placement s'élève à 13,1 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sur les postes « Coûts des produits et services vendus » et « Autres produits et charges opérationnels courants » du compte de résultat.

La charge liée aux tests de dépréciation a été comptabilisée au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » (cf. note 26).

8. CONTRATS DE LOCATIONS

Périmètre d'application de la norme IFRS 16

Un contrat de location est un contrat, ou une partie d'un contrat, par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien sous-jacent pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour rappel, un contrat est un accord entre deux parties ou plus, qui crée des droits et des obligations exécutoires.

Le Groupe applique les principes de comptabilisation définis par la norme IFRS 16 à l'ensemble de ses contrats de location, à l'exception :

- Des contrats de location à court terme, dont la durée initiale est égale à ou est inférieure à 12 mois ;
- Des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, considérant la valeur du bien l'état neuf ;

Ces contrats de location continuent d'être comptabilisés en charges de loyer selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Par ailleurs, lorsque certains contrats contiennent une part explicitement identifiable relative à des prestations de services ne rentrant pas dans la définition d'une location, cette part est comptabilisée en charges opérationnelles courantes conformément à sa nature de coûts.

Comptabilisation des contrats de location selon la norme IFRS 16

L'application de la norme IFRS 16 consiste, pour tout contrat de location concerné, à reconnaître dans l'état de la situation financière consolidée à la date de début du contrat de location :

- Un passif sur contrats de location, correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyer fixe futurs relatifs à la durée estimée du contrat de location. Ce passif est présenté séparément pour sa part courante et sa part non-courante.
- Un droit d'utilisation sur contrats de location, correspondant à la valeur du passif sur contrats de location diminuée des avantages incitatifs à la location reçus du bailleur, et augmentée de loyers payés d'avance des coûts directs initiaux ainsi qu'une estimation des coûts de remise en état lorsque ceux-ci font l'objet d'obligations contractuelles.

L'impact dans le compte de résultat de l'application de la norme IFRS 16 se reflète de la manière suivante :

- Dans des autres produits et charges opérationnels courants au sein du résultat opérationnel courant incluent :
 - La charge d'amortissement linéaire correspondant aux droits d'utilisation sur contrats de location ;
 - La part variable des loyers, les charges locatives ainsi que les loyers des contrats de location à court terme ou de faible valeur.
- Dans le résultat financier, la charge d'intérêt correspondant à la désactualisation des passifs sur contrats de location.

Détermination du taux d'actualisation des passifs sur contrats de location

Le Groupe considère qu'il est difficile, voire impossible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite de chaque contrat de location. Par conséquent, le Groupe a choisi d'appliquer le taux marginal d'emprunt du groupe à l'ensemble de ses contrats de location.

Le taux d'emprunt marginal correspond au taux d'intérêt que le Groupe aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation sur contrats de location dans un environnement économique similaire.

Les taux d'emprunt marginal utilisés sont construits sur la base d'une combinaison de courbes de taux sans risque par devise/pays, des points de swap euro/devise ainsi que du spread de crédit du Groupe, auquel s'ajoute la prise en compte de la nature du sous-jacent (immobilier).

Estimation de la durée des contrats de location

La durée d'un contrat de location correspond à la durée non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser le bien sous-jacent, ajustée de :

- Toute période couverte par une option de prolongation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ; ou au contraire ;
- Toute période couverte par une option de résiliation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer.

De manière plus générale, pour les contrats de location comportant des clauses de tacite reconduction ou des durées indéfinies, le Groupe estime leur durée en se référant en particulier à la durée d'amortissement escomptée des agencements non amovibles sous-jacents, et conformément à l'interprétation de l'IFRIC publiée le 16 décembre 2019. Pour rappel, le Groupe amortit les agencements de ses points de vente et de ses autres bâtiments en cohérence avec la durée des contrats de location sous-jacents. La détermination de la durée maximale d'amortissement des agencements prend en compte une multiplicité de facteurs dont fait partie, parmi d'autres, la durée du contrat de location sous-jacent

De manière spécifique, pour les baux commerciaux conclus en France (baux 3-6-9) et conformément au Relevé de conclusions publié par l'ANC le 3 juillet 2020 (en remplacement du Relevé datant du 16 février 2018), le Groupe reconnaît comme durée exécutoire à la date de début du contrat de location une durée de 9 ans. A l'issue de cette période et durant le délai de tacite prolongation qui prévaut lors d'une éventuelle phase de renégociation, le Groupe détermine la durée de ces baux en prenant en compte la date à laquelle le Groupe est raisonnablement certain de poursuivre le bail au-delà du terme contractuel.

Les contrats de locations s'analysent comme suit :

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRATS DE LOCATION AU 31 DECEMBRE 2023

(en millions d'euros)	2023	2022
Dotation aux amortissements des droits d'utilisation sur contrats de location-Immobilier	1 029,9	968,0
Charge d'intérêt sur contrats de location	163,9	134,0
Perte de valeur de droits d'utilisation	(41,0)	(18,0)
Charge relative aux loyers capitalisés	1 152,8	1 084,0
Charge de loyer-Contrats de location à court terme et/ou portant sur des actifs de faible valeur	96,0	101,0
Charge de loyer-Part Variable	1 035,0	989,0
Produits de sous location	(10,0)	(10,0)
Autres charges de loyer	1 121,0	1 080,0
TOTAL	2 273,8	2 164,0
Sorties de trésorerie relatives aux contrats de Location	1 096,6	1 001,2
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	1 321,4	1 461,2
Valeur comptable des droits d'utilisation sur contrats de location au 31/12	5 361,1	5 170,0

Au 31 décembre 2023, CAA a des engagements sur trois contrats de location dont elle ne contrôle pas les actifs sous-jacents. Par conséquent, CAA n'a pas reconnu de droits d'utilisation ni de dette sur passifs de location pour un montant de 811 M€. Ces contrats de location simple débuteront au cours des exercices 2025 et 2026.

ECHEANCIER DES PASSIFS SUR CONTRATS DE LOCATION

(en millions d'euros)	2023	2022
Passifs courants sur contrats de location	957,3	842,9
de 1 à 5 ans	2 707,2	2 060,7
N+5 et au-delà	2 111,1	2 549,9
Passifs non courants sur contrats de location	4 818,3	4 610,6
Total	5 775,6	5 453,5

	2023	2022
Intérêts liés aux dettes de location (note 28)	163,9	134,0
Remboursement sur passifs de location (Cash-flow)	932,7	867,2
Sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	1 096,6	1 001,2

9. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les participations dans les sociétés mises en équivalence s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2023 Net	2022 Net
Puma	2 168,2	2 337,7
Activités Luxe (kering) ⁽¹⁾	1 750,5	49,5
Activités d'Agence de talents (CAA)	162,8	-
Autres	1,0	1,1
Total	4 082,5	2 388,3

⁽¹⁾ en 2023, les participations minoritaires de Kering sont essentiellement représentées par Valentino à hauteur de 1 698 millions d'euros.

Les entreprises associées significatives sont :

(en millions d'euros)	Pays	% d'intérêt		QP de résultat		QP d'intérêt	
		2023	2022	2023	2022	2023	2022
Puma	Allemagne	28,9%	30,0%	88,1	106,0	2 168,2	2 337,7

10. ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS

En application d'IFRS 9, les actifs financiers sont classés suivant l'une des trois catégories suivantes :

- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

La classification détermine le traitement comptable de ces instruments. Elle est déterminée par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction des caractéristiques de l'instrument et de l'objectif de gestion suivant lequel ces actifs ont été acquis. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif. Un actif financier est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou si cet actif a été transféré.

Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat sont principalement les actifs financiers pour lesquels les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Cette catégorie comprend :

- les actifs de transaction que le Groupe a l'intention de revendre dans un terme proche et qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont aussi qualifiés d'actifs et passifs conclus à des fins de transaction ;
- les actifs désignés à la juste valeur sur option. Il s'agit principalement du portefeuille d'OPCVM de trésorerie dont la gestion et la performance sont fondées sur la juste valeur.

La variation de valeur de ces actifs est enregistrée au compte de résultat. Les gains et pertes nets des actifs évalués à leur juste valeur par le compte de résultat correspondent aux produits d'intérêts, aux dividendes et à la variation de leur juste valeur.

Pour les dérivés conclus à des fins de transaction, les gains et pertes nets correspondent aux flux échangés et à la variation de juste valeur de l'instrument.

Les actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti si leur détention s'inscrit dans un modèle de gestion visant l'encaissement de flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Ils se composent des prêts et créances rattachés à des participations, des dépôts et cautionnements, des créances commerciales et autres créances courantes. Ces actifs financiers figurent au bilan en Actifs financiers non courants, Créances clients et Autres actifs financiers courants.

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et provisions.

Les provisions sont enregistrées au compte de résultat et sont déterminées sur la base du modèle des pertes attendues :

- pour les créances commerciales, le Groupe applique une matrice de provisionnement par pays/marque qui est déterminée sur la base des historiques de pertes. Les assurances crédit qui pourraient être souscrites par le Groupe sont prises en compte dans l'évaluation du risque et donc du provisionnement ;
- pour les autres actifs financiers, une analyse prenant en compte la probabilité de défaut de la contrepartie est réalisée.

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur. La variation de juste valeur est reconnue dans les Autres éléments du résultat global si la détention de ces actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique visant à la fois (i) la perception de flux de trésorerie contractuels (correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû), et (ii) la vente de ces actifs financiers.

Cette catégorie comprend les titres de dette qui respectent les caractéristiques des flux contractuels et le modèle de gestion énoncé ci-dessus.

Elle comprend également les actions chaque fois que le Groupe a opté pour cette classification, reconnaissant ainsi la variation de leur juste valeur directement dans les autres éléments du résultat global, et ce jusqu'à leur cession, à l'exception des dividendes perçus qui sont systématiquement reconnus au compte de résultat.

Le groupe Artémis utilise des critères de nature quantitative pour identifier une baisse significative ou durable : ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 40% au moins de sa valeur ou la constatation d'une moins-value latente ininterrompue sur une période de 24 mois consécutifs.

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
Titres de participation	139,1	162,5
Actifs financiers évalués à la juste valeur	70,6	97,9
Prêts et créances	763,9	460,1
Actifs financiers non courants	973,6	720,5
Actifs financiers évalués à la juste valeur	11,2	-
Prêts et créances	821,1	508,6
Actifs financiers courants	832,3	508,6
Total actifs financiers	1 805,9	1 229,1

Le poste « Prêts et créances non courants » est représenté, notamment, à hauteur de 235,7 millions d'euros par des dépôts et cautionnements et 379,1 millions d'euros par des créances et prêts rattachés à des participations.

Au 31 décembre 2023, la variation de juste valeur des actifs évalués à la juste valeur se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2023			Variation de juste valeur
	Juste valeur	Coût d'acquisition	Réserve de juste valeur	Gain et Perte de valeur
- Titres cotés	20,4	130,8	-	(110,4)
- Titres non cotés	50,2	98,7	-	(48,5)
Actifs financiers évalués à la juste valeur	70,6	229,5	-	(158,9)

11.IMPOTS DIFFERES ET EXIGIBLES

Un impôt différé est calculé selon la méthode bilancielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs, à l'exception des goodwill non déductibles fiscalement. L'évaluation des impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future est probable.

Un impôt différé passif est comptabilisé sur les différences temporelles taxables relatives aux participations dans les filiales, entreprises associées et co-entreprises sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

11-1 Créances et dette d'impôt courant

(en millions d'euros)	2023	Contrepartie résultat	Décassement	Autres (1)	2022
Impôts exigibles nets	230,4	(1 066,3)	1 507,1	(11,8)	(198,6)
Dont créances d'impôts	814,4				397,4
Dont dettes d'impôts	(584,0)				(596,0)

(1) Le flux « Autres » intègre les variations de périmètre, les effets de change ainsi que les reclassements bilanciaux.

11-2 Actifs et passifs d'impôt différé

(en millions d'euros)	2023	Contrepartie résultat	Autres (1)	Contrepartie capitaux propres	2022
Evaluation des marques	(1 690,6)	3,5	(150,3)	-	(1 543,8)
Stocks	880,6	(132,3)	(120,8)	11,5	1 122,6
Autres retraitements	326,9	(16,8)	107,1	14,0	222,6
Pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés	27,7	11,7	11,9	(0,5)	4,6
Impôts différés nets	(455,4)	(133,9)	(152,2)	25,0	(194,0)
Dont actifs d'impôts différés	1 569,7				1 664,7
Dont passifs d'impôts différés	(2 024,7)				(1 858,7)

(1) Le flux « Autres » intègre les variations de périmètre, les effets de change ainsi que les reclassements entre différents natures d'impôts différés.

12. AUTRES ACTIFS ET DERIVES NON COURANTS

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
Dérivés actifs en valeur de marché (selon détail, note 25)	5,4	-
Autres actifs non courants	315,0	306,4
Total	320,4	306,4

13.STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré ou du premier entré premier sorti selon les différentes activités du groupe Artémis.

Les frais financiers sont exclus des stocks. Ils sont comptabilisés en charges financières de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Le groupe Artémis peut être amené à constater une dépréciation sur les stocks sur la base de leur perspective d'écoulement, s'ils sont endommagés, partiellement ou complètement obsolètes, si le prix de vente a subi une baisse, ou encore si les coûts estimés d'achèvement et de réalisation de la vente ont augmenté.

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
Stocks commerciaux	5 644,4	5 723,4
Stocks industriels	927,1	1 040,7
Valeur brute	6 571,5	6 764,1
Dépréciation	(1 551,0)	(1 369,7)
Total net	5 020,5	5 394,4

Il n'y a aucun stock donné en nantissement de passif au 31 décembre 2023 (idem au 31 décembre 2022).

Mouvements de dépréciation :

Au 31 décembre 2021	(1 889,8)
(Dotation) / Reprise	(231,2)
Variation de périmètre	(9,7)
Ecart de conversion	(4,1)
Autres variations	765,1
Au 31 décembre 2022	(1 369,7)
(Dotation) / Reprise	(189,7)
Variation de périmètre	(10,2)
Ecart de conversion	23,5
Autres variations	(4,9)
Au 31 décembre 2023	(1 551,0)

14. CREANCES ET AUTRES ACTIFS COURANTS

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2023			2022
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Créances clients	2 873,8	(42,2)	2 831,6	3 066,4
Autres créances d'exploitation	1 804,5	(7,1)	1 797,4	979,7
Créances diverses	51,3	-	51,3	52,7
Comptes de régularisation	378,6	-	378,6	302,0
Instruments dérivés courants (selon détail, note 25)	146,1	-	146,1	219,6
Autres actifs et dérivés courants	2 380,5	(7,1)	2 373,4	1 554,0
Total	5 254,3	(49,3)	5 205,0	4 620,4

15. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inscrit à l'actif du bilan consolidé comprend les disponibilités, les parts d'OPCVM de trésorerie et les placements à court terme ainsi que les autres instruments liquides et facilement convertibles dont le risque de changement de valeur est négligeable et dont la maturité est de trois mois au plus au moment de leur date d'acquisition.

Les placements à plus de trois mois, de même que les comptes bancaires bloqués ou nantis, sont exclus de la trésorerie. Les découverts bancaires figurent en dettes financières au passif du bilan.

Dans le tableau des flux de trésorerie, le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut les intérêts courus non échus des actifs présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les découverts bancaires.

La variation de trésorerie présentée dans le tableau des flux de trésorerie s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 714,1	4 910,1
Découverts bancaires	(279,6)	(287,6)
Total	4 434,5	4 622,5

16.ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Le Groupe applique à compter du 1er janvier 2004, la norme IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession. Les actifs non courants auxquels cette norme est applicable sont définis comme des actifs (ou groupe d'actifs) dont la vente est considérée comme hautement probable.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession dès que la vente de ces actifs est considérée comme hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée au bilan sans retraitement des périodes antérieures.

Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités est inscrit en compte de résultat sur la ligne « Activités abandonnées », et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie sur l'ensemble des périodes publiées.

Les activités cédées ou en cours de cession ont un impact sur le bilan consolidé du Groupe pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	2023	2022
Actifs détenus en vue de la vente	(0,5)	0,3
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	-	(0,1)

17.CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2023, le capital d'Artémis S.A.S. s'élève à 862 017 387 euros, divisé en 55 975 155 actions de 15,40 euros de nominal chacune.

Au 31 décembre 2023, le capital d'Artémis est détenu à 99,99% par Financière Pinault.

Il n'existe pas à cette date d'instrument potentiellement dilutif du capital émis par la société Artémis.

18.PROVISIONS

Des provisions pour litiges et contentieux, provisions pour risques divers sont comptabilisées dès lors qu'il existe une obligation actuelle résultant d'un évènement passé se traduisant probablement par une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Le coût des restructurations est intégralement provisionné dans l'exercice, lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- le plan de restructuration est formalisé et détaillé ;
- le plan de restructuration est connu des tiers concernés à la date de clôture de l'exercice.

Ce coût correspond essentiellement aux coûts sociaux (indemnités de licenciements, préretraites, préavis non réalisés, ...), aux fermetures d'exploitations et aux indemnités de rupture de contrat engagées avec des tiers.

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Différence de change	Autres variations	2022
Litiges et contentieux	10,1	2,4	(3,0)	-	0,5	10,2
Autres provisions	36,4	8,4	(11,4)	(1,0)	3,5	36,9
Provisions non courantes	46,5	11,0	(14,4)	(1,0)	4,0	47,1
Litiges et contentieux	28,2	7,2	(19,0)	(0,4)	6,6	33,8
Restructurations	64,3	40,6	(31,0)	1,1	0,7	52,9
Autres provisions	71,4	20,4	(29,4)	(0,4)	(1,3)	82,1
Provisions courantes	163,9	68,3	(79,3)	0,3	6,0	168,8
Total	210,4	79,2	(93,7)	(0,7)	9,9	215,9

19. PROVISIONS POUR RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES SIMILAIRES

Les sociétés du groupe Artémis participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution des différents types d'avantages du personnel.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements du groupe Artémis au titre des indemnités et des compléments de retraite sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Des évaluations actuarielles sont effectuées chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalle régulier pour les autres régimes.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. L'évaluation tient compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, du niveau de rémunération future et de la durée d'activité probable du salarié, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel. Les engagements futurs ainsi calculés sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation approprié.

Les écarts actuariels résultent principalement de modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies.

Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies.

Le coût des services passés, désignant l'accroissement d'une obligation suite à l'introduction d'un nouveau régime ou d'une modification d'un régime existant, est comptabilisé immédiatement en charges que les droits à prestations soient acquis ou en cours d'acquisition.

Les charges relatives à ce type de régimes sont comptabilisées en résultat opérationnel courant (coûts des services rendus) et en résultat financier (coûts financiers, intérêts nets sur passif ou actif net). Les réductions, règlements et coûts des services passés sont comptabilisés en résultat opérationnel courant. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

Pour les régimes à cotisations définies, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

La charge future relative aux frais médicaux des personnes en retraite ou appelées à la prendre est couverte par des fonds d'assurance.

Evolution au cours de l'exercice

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est la suivante (en millions d'euros) :

(en millions d'euros)	Valeur actualisée de l'engagement	Juste valeur des actifs	Provision	Autres éléments du résultat global	Autres éléments du résultat global	Charge comptabilisée
Valeur actualisée de l'engagement au 1er janvier	505,9	411,7	94,4			
Coûts des services rendus de la période	10,5	-	10,5	-	-	(10,5)
Réductions et règlements	(0,2)	-	(0,2)	-	-	0,2
Charges d'intérêts financiers	21,6	-	21,6	-	-	(21,6)
Produits d'intérêts financiers sur les actifs	-	18,4	(18,4)	1,3	-	17,1
Coûts des services passés	0,5	-	0,5	-	-	(0,5)
Ecarts actuariels	-	-	-	-	-	-
<i>Effets des changements d'hypothèses démographiques</i>	(0,7)	-	(0,7)	-	0,7	-
<i>Effets des changements d'hypothèses financières</i>	2,8	-	2,8	-	(2,7)	(0,1)
<i>Effets des ajustements liés à l'expérience</i>	10,0	-	10,0	-	(10,0)	-
<i>Rendements des actifs à l'excl. des produits fin</i>	(0,0)	(9,1)	9,1	-	(9,1)	-
<i>Plafonnement des actifs</i>	-	(0,3)	0,3	-	(0,3)	-
Prestations servies	(33,8)	(25,9)	(8,0)	8,0	-	-
Cotisations effectuées par les participants	2,7	3,5	(0,8)	0,8	-	-
Cotisations effectuées par l'employeur	-	8,3	(8,3)	8,3	-	-
Variations de périmètre	2,4	1,0	1,4	(1,4)	-	-
Actifs détenus en vue vente, activités cédées/cess	-	-	-	-	-	-
Insurance premium for risk benefits	(0,3)	(0,3)	-	-	-	-
Dépenses administratives	-	(0,2)	0,2	-	-	(0,2)
Ecarts de conversion	8,1	8,5	(0,4)	(0,2)	0,8	-
Valeur actualisée de l'engagement au 31 décembre	529,6	415,6	114,0	16,9	(20,6)	(15,6)

Au 31 décembre 2023, la valeur actuelle de l'obligation totalisant 529,6 millions d'euros se décompose en :

- 75,2 millions d'euros liés à des régimes entièrement non financés,
- 454,4 millions d'euros liés à des régimes entièrement ou partiellement financés.

La répartition de la valeur actualisée de l'obligation par type de régime et par pays, au 31 décembre 2023 est la suivante :

(en millions d'euros)	2023	2022
Indemnités de fin de carrière - France	26,6	24,7
Indemnités de rupture légale (TFR) - Italie	35,1	34,2
Régimes supplémentaires - Royaume Uni	304,3	288,9
Retraites complémentaires (LLP) - Suisse	85,4	80,8
Autres	78,2	77,3
Valeur actualisée de l'engagement au 31 décembre	529,6	505,9

Les fonds des régimes à prestations définies financés sont répartis de la façon suivante :

- les contrats d'assurance représentent 18,2% de la juste valeur totale des actifs,
- les instruments de capitaux propres, 9,2%,
- les instruments d'emprunt, 13,9%,
- et les divers autres actifs, 58,7%.

Conformément à l'option permise par la norme IAS 19 révisée en décembre 2004, le Groupe comptabilise les gains et pertes actuariels sur ses régimes à prestations définies directement en capitaux propres dans l'exercice.

Sur l'exercice 2023, le montant de pertes actuarielles comptabilisées en capitaux propres s'élève à (21,4) millions d'euros avant impact des impôts différés.

Le montant cumulé de pertes actuarielles comptabilisées en capitaux propres depuis le 1er janvier 2004 s'élève à (139,7) millions d'euros au 31 décembre 2023 avant impact des impôts différés.

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'estimation des obligations du Groupe en matière d'engagements de retraite sont les suivantes :

	France		Suisse		Italie		Royaume-Uni	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Maturité moyenne des plans	3 - 11	11	11	10	8	9	22 - 24	23 - 24
Taux d'actualisation	2,74% - 4,5%	0,75% - 4,0%	1,4% - 2,0%	2,25% - 2,4%	4,5%	4,0%	4,65%	4,9%
Taux de croissance attendu des salaires	1,0% - 5,0%	1,0% - 3,0%	1,4%	1,3% - 1,6%	3,0%	3,0%	n/a	n/a

20.DETTES FINANCIERES

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
Emprunts et dettes financières long terme		
Emprunts obligataires	10 317,8	4 641,1
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 827,4	3 811,1
Emprunts et dettes financières divers (1)	2 288,3	1 508,3
Total	20 433,5	9 960,5
Emprunts et dettes financières court terme		
Emprunts obligataires	506,3	979,4
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 659,0	951,7
Emprunts et dettes financières divers (1)	2 342,2	1 853,1
Total	4 507,5	3 784,2
Total dettes financières	24 941,0	13 744,7

(1) dont options de ventes accordées à des minoritaires. Les options de vente qui peuvent être exercées à tout moment et sur une période d'au moins 20 ans ont été considérées comme des passifs long-terme.

Au 31 décembre 2023 :

- 26,81 % des dettes financières sont à taux d'intérêt variable,
- 8 555,6 millions d'euros sont garantis par des sûretés réelles en faveur des établissements prêteurs.

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Montant
Année 2024	4 507,5
Année 2025	3 740,6
Année 2026	4 733,0
Année 2027	1 825,3
Années 2028 et suivantes	10 134,6
Total	24 941,0

N.B. : Les tirages à court terme sur des lignes adossées à des crédits confirmés à plus d'un an sont classés dans les échéances à plus d'un an.

Emprunts obligataires

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
Emprunts obligataires comportant une possibilité d'échange ou de conversion en actions	488,8	854,7
Autres emprunts obligataires	10 335,3	4 765,8
Total	10 824,1	5 620,5

Les caractéristiques des principaux emprunts obligataires émis par le Groupe peuvent être résumées comme suit :

Emprunts obligataires comportant une possibilité d'échange ou de conversion en actions

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux d'intérêt	Couverture	Sous-jacent	Date d'échéance	Montant au 31/12/23	Montant au 31/12/22
Emetteur							
Séléna	25-juin-20	Fixe 0%	-	actions PUMA	25-juin-25	488,8	481,1
Archer Obligations (1)	22-sept.-17	Fixe 0%	-	actions Kering	31-mars-23	-	373,6
Total						488,8	854,7

(1) montant net après compensation des instruments dérivés actifs et passifs souscrits dans le cadre de l'émission obligataire

Autres emprunts obligataires

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux d'intérêt	Couverture	Date d'échéance	Montant au 31/12/23	Montant au 31/12/22
Emetteur						
Kering	8-avr.-14 & 30-mai-14 & 26-juin-14 & 22-sept-15 & 05-nov-15	Fixe 2,75%	-	8-avr.-24	500,4	502,4
Kering	16-avr.-15	Fixe 1,60%	-	16-avr.-35	49,7	49,7
Kering	10-mai-16	Fixe 1,25%	-	10-mai-26	498,8	498,4
Kering	5-avr.-17	Fixe 1,50%	-	5-avr.-27	299,0	298,7
Kering	13-mai-20	Fixe 0,25%	-	13-mai-23	-	599,8
Kering	13-mai-20	Fixe 0,75%	-	13-mai-28	597,2	596,5
Terisam	22-juin-20	Fixe 1,487%	-	22-juin-27	213,9	213,8
Terisam	22-juin-20	Fixe 1,905%	-	22-juin-30	113,4	113,4
Terisam	6-mai-21	Fixe 1,73%	-	6-mai-31	111,1	111,1
Terisam	11-juil.-22	Fixe 3,75%	-	11-juil.-31	101,6	101,6
Kering	5-mai-22	Fixe 1,25%	-	5-mai-25	749,0	748,3
Kering	5-mai-22	Fixe 1,875%	-	5-mai-30	745,5	744,8
Kering	27-mai-22	Fixe 3,639%	-	27-mai-27	181,0	187,3
Kering	27-févr.-23	Fixe 3,25%	-	27-févr.-29	744,8	-
Kering	27-févr.-23	Fixe 3,375%	-	27-févr.-33	742,2	-
Kering	5-sept.-23	Fixe 3,75%	-	5-sept.-25	748,2	-
Kering	5-sept.-23	Fixe 3,625%	-	5-sept.-27	748,1	-
Kering	5-sept.-23	Fixe 3,625%	-	5-sept.-31	989,1	-
Kering	5-sept.-23	Fixe 3,875%	-	5-sept.-35	1 286,3	-
Kering	23-nov.-23	Fixe 5,125%	-	23-nov.-26	459,5	-
Kering	23-nov.-23	Fixe 5,0%	-	23-nov.-32	456,5	-
Total					10 335,3	4 765,8

Les montants inscrits au bilan au 31 décembre 2023 tiennent compte des règles de comptabilisation au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, déterminé après prise en compte de la composante « capitaux propres » ou « dérivé » et réaffectation des frais d'émission et des primes de remboursement.

21.ENDETTEMENT FINANCIER NET

La notion d'endettement financier net utilisé par le groupe Artémis est constituée de l'endettement financier brut diminué de la trésorerie nette, tels que définis par la recommandation du Conseil National de la Comptabilité N° 2009-R.03 du 2 juillet 2009.

L'endettement financier en valeur nette s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
Dettes financières	24 941,0	13 744,7
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	(6,0)	3,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(4 714,1)	(4 910,1)
Total	20 220,9	8 838,4

22. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

22-1 Réconciliation de la Trésorerie et équivalents de trésorerie présentés dans l'état de situation financière et dans le Tableau des flux de trésorerie

La trésorerie nette des découverts bancaires s'élève au 31 décembre 2023 à 4 434,5 millions d'euros et correspond au montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie présenté dans le tableau des flux de trésorerie.

(en millions d'euros)	2023	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan	4 714,1	4 910,1
Découverts bancaires	(279,6)	(287,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie du Tableau des flux de trésorerie	4 434,5	4 622,5

22- 2 Composition de la Capacité d'autofinancement

(en millions d'euros)	2023	2022
Résultat net des activités poursuivies	2 841,7	3 923,7
Dotations nettes aux amortissements et provisions sur actif opérationnel non courant	2 102,9	1 860,2
Autres produits et charges sans contrepartie en trésorerie :	56,2	(449,4)
Produits et charges opérationnels courants (note 29)	(307,0)	135,0
- Juste valeur des couvertures de change	(247,0)	284,0
- Autres éléments	(60,0)	(149,0)
Autres produits et charges	363,2	(584,4)
- Dépréciation d'actifs	13,9	(162,6)
- Juste valeur des couvertures de change en résultat financier	228,0	(386,0)
- Charge (Produit) d'impôt différé	133,9	(190,8)
- Quote-part de résultat des sociétés mise en équivalence	(93,3)	(116,0)
- Autres éléments	80,7	270,9
Total	5 000,8	5 334,5

22- 3 Emission et remboursement d'emprunts

(en millions d'euros)	2023	2022
Emissions d'emprunts	9 642,2	2 582,8
Remboursement d'emprunts	(1 893,4)	(1 361,6)
Augmentation / Diminution des autres dettes financières	98,3	(192,2)
Total	7 847,1	1 029,0

23.AUTRES PASSIFS ET DERIVES NON COURANTS

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
Dérivés passifs en valeur de marché (selon détail, note 25)	15,5	25,4
Autres passifs non courants	347,9	261,2
Total	363,4	286,6

24.AUTRES PASSIFS ET DERIVES COURANTS

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
Dettes fournisseurs	3 761,9	4 402,9
Autres dettes d'exploitation	2 659,6	1 993,9
Dettes diverses	472,6	466,1
Comptes de régularisation	230,1	130,8
Instruments dérivés passifs (selon détail, note 25)	42,2	101,8
Autres passifs et dérivés courants	3 404,5	2 692,6
Total	7 166,4	7 095,5

25. INSTRUMENTS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE

Le Groupe utilise divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change et de taux et son exposition au risque actions. Il s'agit notamment d'instruments cotés sur des marchés organisés ou de gré à gré négociés avec des contreparties de premier rang.

L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan en Autres actifs et passifs courants ou non courants en fonction de leur maturité et de leur qualification comptable et évalué à la juste valeur dès la date de transaction. La variation de juste valeur des instruments

dérivés est toujours enregistrée au compte de résultat sauf dans le cas de couverture de flux de trésorerie et d'investissement net.

Les instruments dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture sont classés par catégorie de couverture en fonction de la nature des risques couverts :

- la couverture de flux de trésorerie permet de couvrir le risque de variation de flux de trésorerie attaché à des actifs ou des passifs comptabilisés ou à une transaction prévue hautement probable qui affecterait le compte de résultat ;
- la couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non encore comptabilisé et qui affecterait le résultat net ;
- la couverture d'investissement net permet notamment de couvrir le risque de change des activités à l'étranger.

La comptabilité de couverture est applicable, si et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :

- l'élément couvert et l'instrument de couverture sont éligibles ;
- une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès sa date de mise en place ;
- il existe une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

L'inefficacité doit être constatée au compte de résultat à chaque date d'arrêté.

Le traitement comptable des instruments financiers qualifiés d'instruments de couverture, et leur impact au compte de résultat et au bilan, est différencié en fonction du type de relation de couverture :

- pour les couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net, la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est directement enregistrée en contrepartie des Autres éléments du résultat global. Pour les instruments dérivés de change, les variations de valeur temps des options et les variations de report/déport sont également enregistrées dans les Autres éléments du résultat global. Ces montants sont reclassés au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts, soit principalement en marge brute pour la part efficace des couvertures des opérations commerciales, et en résultat financier pour les couvertures d'opérations financières ainsi que la valeur temps des couvertures des opérations commerciales ;
- pour les couvertures de juste valeur, la composante couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur au titre du risque couvert. La variation de cette juste valeur est enregistrée au compte de résultat et est compensée, à l'inefficacité près, par la comptabilisation en résultat des variations symétriques de juste valeur des instruments financiers utilisés en couverture.

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2023	Risque de taux	Risque de change	Option de conversion en titres	2022
Dérivés Actifs	151,5	28,1	123,2	-	219,6
Non Courant	5,4	5,4	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	5,4	5,4	-	-	-
Courant	146,1	22,8	123,2	-	219,6
Juste valeur par le résultat	18,0	-	18,0	-	3,0
Couverture de flux de trésorerie	117,8	22,8	95,0	-	213,6
Couverture de juste valeur	10,3	-	10,3	-	3,0
Dérivés Passifs	57,7	-	55,7	2,0	127,3
Non Courant	15,5	-	13,5	2,0	25,4
Juste valeur par le résultat	2,0	-	-	2,0	25,4
Couverture de flux de trésorerie	13,5	-	13,5	-	-
Courant	42,2	-	42,2	-	101,8
Juste valeur par le résultat	8,2	-	8,2	-	17,4
Couverture de flux de trésorerie	29,7	-	29,7	-	77,6
Couverture de juste valeur	4,3	-	4,3	-	6,8
Total	93,8	28,1	67,5	(1,9)	92,3

26.RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe Artémis, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles et inhabituelles.

Le résultat opérationnel courant, défini au sens de la recommandation du Conseil National de la Comptabilité en date du 2 juillet 2009, est un agrégat intermédiaire qui doit permettre de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle de l'entreprise. Il correspond au résultat opérationnel avant prise en compte des dépréciations de goodwill, et des autres produits et charges opérationnels définis de la manière suivante :

- les résultats de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles, d'actifs ou de participations opérationnels ;
- les coûts de restructurations et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs ;
- les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2023			2022		
	Activités Luxe	Autres Activités	Total	Activités Luxe	Autres Activités	Total
Produits des activités ordinaires	19 566,2	1 871,3	21 437,5	20 351,4	1 569,5	21 920,9
Coûts des produits et services vendus	(4 639,3)	(366,3)	(5 005,6)	(5 153,7)	(349,7)	(5 503,4)
Marge brute	14 926,9	1 505,0	16 431,9	15 197,7	1 219,8	16 417,5
Charges de personnel et coûts des avantages au personnel	(2 982,4)	(736,7)	(3 719,1)	(2 829,9)	(515,9)	(3 345,8)
Autres produits et charges opérationnels courants	(7 198,9)	(883,6)	(8 082,5)	(6 778,8)	(571,5)	(7 350,3)
Résultat opérationnel courant	4 745,6	(115,3)	4 630,3	5 589,0	132,4	5 721,4
Autres produits et charges opérationnels non courants	(103,2)	(18,3)	(121,5)	(194,1)	51,8	(142,3)
Résultat opérationnel	4 642,4	(133,6)	4 508,8	5 394,9	184,2	5 579,1

Pour l'exercice 2023, les autres produits et charges opérationnels non courants regroupent essentiellement :

- la charge liée à la réorganisation du Studio de création chez Gucci la dépréciation d'autres actifs chez Alexander McQueen et Brioni et les coûts d'acquisition de Creed à hauteur de 111 millions d'euros ;
- la plus-value de cession d'actifs constatée à hauteur de 85 millions d'euros concerne la cession d'un immeuble à Londres ;
- le produit des transactions sur les joueurs du Stade Rennais pour 115,9 millions d'euros ;
- les charges liées à l'acquisition de CAA pour 144,8 millions d'euros ;

Pour l'exercice 2022, les autres produits et charges opérationnels non courants regroupent essentiellement :

- la charge liée à la réorganisation du Studio de création chez Gucci et à l'impact de changement d'estimation sur les stocks à hauteur de 101 millions d'euros ;
- la dépréciation des droits d'utilisation sur contrat de locations et des immobilisations corporelles en Russie pour 36 millions d'euros ;
- le produit des transactions sur les joueurs du Stade Rennais pour 45 millions d'euros ;

27.CHARGES FINANCIERES NETTES

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2023			2022		
	Activités Luxe	Autres activités	Total	Activités Luxe	Autres activités	Total
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	101,6	44,2	145,8	10,5	11,4	21,9
Coût de l'endettement financier brut	(209,7)	(295,8)	(505,5)	(57,3)	(102,6)	(159,9)
Coût de l'endettement financier net	(108,1)	(251,6)	(359,9)	(46,8)	(91,2)	(138,0)
Intérêts liés aux dettes de location	(150,5)	(13,4)	(163,9)	(123,8)	(10,2)	(134,0)
Dividendes reçus	5,0	2,6	7,6	7,7	0,6	8,3
Gains et pertes sur actifs financiers à la juste valeur	-	(55,1)	(55,1)	(0,5)	(132,6)	(133,1)
Différence nette de change	(64,0)	(12,1)	(76,1)	(27,6)	20,3	(7,3)
Gains et pertes sur dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture	(7,4)	-	(7,4)	(5,8)	-	(5,8)
Effets de l'actualisation des actifs et passifs	(2,3)	-	(2,3)	(1,2)	-	(1,2)
Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie et de juste valeur	(95,0)	-	(95,0)	(154,0)	-	(154,0)
Autres produits / (charges) financiers	56,0	135,6	191,6	117,8	149,5	267,3
Autres produits et charges financiers	(107,7)	71,1	(36,6)	(63,6)	37,8	(25,8)
Charges financières nettes	(366,3)	(194,0)	(560,3)	(234,2)	(63,6)	(297,8)

28.IMPOTS SUR LES BENEFICES

La charge d'impôts sur les bénéfices correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impôts différés. Ceux-ci résultent des différences temporelles existantes entre la valeur comptable inscrite au bilan et la valeur fiscale des actifs et passifs.

Le groupe Artémis comptabilise les impôts différés selon la méthode bilancielle du report variable. Les actifs nets d'impôts différés sont limités, pour chaque entité fiscale, au montant des passifs d'impôts différés enregistrés, sauf si la probabilité d'imputation de ces actifs d'impôts sur des résultats fiscaux passés ou futurs est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

La charge d'impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
Résultat courant avant impôts	3 948,5	5 281,3
Charge d'impôt courant	1 066,3	1 664,4
Charge / (produit) d'impôt différé	133,9	(190,7)
Charge totale d'impôts	1 200,3	1 473,7
Taux effectif d'imposition	30,4%	27,9%

La variation des déficits reportables, n'ayant pas conduit à la comptabilisation d'impôts différés actifs, peut être résumée de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2023	2022
Au 1er janvier	3 884,7	3 580,8
Déficits créés au titre de l'exercice	142,9	585,8
Déficits imputés/prescrits sur l'exercice	(228,1)	(22,5)
Variation de périmètre et de change	108,3	(259,4)
Au 31 décembre	3 907,8	3 884,7

Rationalisation de la charge d'impôt

L'écart entre le taux normal d'imposition et le taux effectif d'imposition du Groupe s'analyse ainsi :

En % du résultat avant impôt	2023	2022
Taux d'impôt en France	25,0%	25,8%
Effet de l'imposition des filiales étrangères	-2,1%	-1,1%
Effet des éléments taxés à taux réduits	0,0%	0,0%
Effet des différences permanentes	3,1%	0,4%
Effet des différences temporelles non comptabilisées	-0,9%	-1,0%
Effet des reports déficitaires net de l'effet des intégrations fiscales	0,2%	2,0%
Effet des variations de taux d'impôt	0,0%	-0,1%
Autres effets	5,2%	1,9%
Taux effectif d'imposition	30,4%	27,9%

Les autres différences concernent des impôts autres que l'impôt sur les sociétés et assimilés à de l'impôt sur le résultat, tels que l'IRAP en Italie, la CVAE en France, des crédits d'impôts et éventuellement des redressements fiscaux.

29.SECTEURS OPERATIONNELS

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Secteurs Opérationnels », l'information sectorielle présentée ci-après est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. La Direction Générale représente le principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Un secteur opérationnel est une composante distincte du groupe Artémis qui se livre à des activités susceptibles de générer des revenus, dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus par le principal décideur et pour laquelle une information distincte est disponible.

Les informations relatives aux secteurs opérationnels présentés suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

Les secteurs retenus au nombre de cinq, correspondent à l'organisation du Groupe par Pôle.

Ils sont définis comme suit :

- Pôle Luxe qui regroupe les marques de luxe du groupe dont Gucci, Saint Laurent et Bottega Veneta entre autres.
- Pôle Agence de Talents qui regroupe toutes les activités de CAA dans le domaine du divertissement et du sport
- Pôle Enchère qui est représenté par Christie's
- Pôle Vin qui regroupe les vignobles du groupe
- Pôle Croisière représenté par Le Ponant
- Pôle Holdings et autres qui regroupe les holdings et les activités dont le Chiffre d'affaires n'est pas encore significatif au vu du Groupe.

La mesure de la performance de chaque secteur opérationnel, utilisée par le principal décideur opérationnel, est basée sur le résultat opérationnel courant.

Les dotations courantes aux amortissements et provisions sur actif opérationnel non courant correspondent aux dotations nettes aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles comptabilisées dans le résultat opérationnel courant.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles correspondent aux acquisitions brutes d'immobilisations y compris décalage de trésorerie et hors investissement d'immobilisations en contrat de location-financement.

Les actifs sectoriels non courants se composent des goodwill, des marques et autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants.

Les actifs sectoriels se composent des actifs sectoriels non courants, des stocks, des créances clients et des autres actifs courants.

Les passifs sectoriels se composent des impôts différés passifs sur les marques, des dettes fournisseurs et des autres passifs courants.

Informations par secteur d'activité

Les principaux agrégats du Groupe répartis par secteur d'activité s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Luxe	Agence de talents	Vente aux enchères	Vins	Croisières	Holdings et autres	Total consolidé
2023							
Produits des activités ordinaires	19 566,2	320,1	731,7	172,3	487,5	159,7	21 437,5
- Hors Groupe	19 566,2	320,1	731,7	172,3	487,5	159,7	21 437,5
- Groupe	-	-	-	60,0	658,7	30,6	749,2
Résultat opérationnel courant	4 746,0	(30,2)	53,0	44,0	(60,5)	(122,1)	4 630,3
Dotations courantes aux amort. et dépréciations sur actifs opérationnels non courants							
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles brutes	1 691,1	73,4	71,2	8,1	68,4	59,6	1 971,8
Actifs sectoriels	33 942,7	6 580,7	2 692,0	1 764,7	1 634,2	599,5	47 213,9
Passifs sectoriels	11 760,6	1 040,9	1 488,7	28,8	391,4	227,8	14 938,3
2022							
Produits des activités ordinaires	20 351,4	-	955,6	93,5	-	520,3	21 920,9
- Hors Groupe	20 351,4	-	955,6	93,5	-	520,3	21 920,8
- Groupe	-	-	-	102,6	231,4	37,0	371,0
Résultat opérationnel courant	5 589,0	-	197,9	65,6	-	(131,0)	5 721,4
Dotations courantes aux amort. et dépréciations sur actifs opérationnels non courants							
Autres charges opérationnelles courantes sans contrepartie en trésorerie	1 656,4	-	73,5	4,5	-	121,1	1 855,6
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles brutes	135,0	-	-	-	-	-	135,0
Actifs sectoriels	1 231,1	-	58,4	10,3	-	161,6	1 461,5
Actifs sectoriels	27 721,5	-	3 505,3	1 957,7	1 686,4	536,8	35 407,8
Passifs sectoriels	11 315,9	-	2 266,3	37,6	364,6	268,2	14 252,7

Informations par zone géographique

Les principaux agrégats du Groupe répartis par zone géographique s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Europe de l'Ouest	Amérique du Nord	Japon	Pays matures	Europe de l'Est, Moyen-Orient et Afrique	Amérique du Sud	Asie-Pacifique (hors Japon)	Pays émergents	Total consolidé
2023									
Produits des activités ordinaires	6 296,6	5 232,1	1 409,9	12 938,6	1 044,5	377,8	7 076,6	8 498,9	21 437,5
2022									
Produits des activités ordinaires	6 380,3	6 116,2	1 245,2	13 741,7	1 070,3	364,9	6 744,0	8 179,1	21 920,9

Réconciliation des actifs et passifs sectoriels

Le total des actifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante dans le total des actifs du Groupe :

(en millions d'euros)	2023	2022
Ecarts d'acquisition	11 045,1	6 291,2
Autres immobilisations incorporelles	12 169,6	7 727,1
Immobilisations corporelles	8 243,6	6 152,5
Autres actifs non courants	315,0	306,4
Stocks	5 020,5	5 394,4
Créances clients	2 831,6	3 066,4
Autres actifs courants	2 227,4	1 334,4
Droits d'utilisation	5 361,1	5 135,4
Actifs sectoriels	47 213,9	35 407,8
Portefeuille dans les sociétés mises en équivalence	4 082,5	2 388,3
Actifs financiers non courants	973,6	720,5
Actifs d'impôts différés	1 569,7	1 664,7
Créances d'impôts exigibles	814,4	397,4
Autres actifs financiers courants	832,3	508,6
Dérivés	151,5	219,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 714,1	4 910,1
Actifs détenus en vue de la vente	(0,5)	0,3
Total actif	60 351,5	46 217,3

Le total des passifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante dans le total des passifs du Groupe :

(en millions d'euros)	2023	2022
Passifs d'impôts différés sur les marques	1 690,6	1 544,3
Dettes fournisseurs	3 761,9	4 402,9
Autres passifs non courants	347,9	261,2
Autres passifs courants	3 362,3	2 590,8
Dettes financières liées aux locations à long terme	4 818,3	4 610,6
Dettes financières liées aux locations à court terme	957,3	842,9
Passifs sectoriels	14 938,3	14 252,7
Capitaux propres	19 172,0	16 871,9
Emprunts et dettes financières à long terme	20 433,5	9 960,5
Dérivés non courants	15,5	25,4
Provisions non courantes	148,3	129,1
Autres passifs d'impôts différés	334,1	314,4
Emprunts et dettes financières à court terme	4 507,5	3 784,2
Dérivés courants	42,2	101,8
Provisions courantes	176,1	181,2
Dettes d'impôts exigibles	584,0	596,0
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	-	0,1
Total passif	60 351,5	46 217,3

30. EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

30- 1 Gestion des risques de taux et de devise

Le Groupe utilise divers instruments financiers pour réduire son exposition aux risques de change et de taux. Il s'agit d'instruments cotés sur des marchés organisés ou de gré à gré négociés avec des contreparties de premier plan.

Ces instruments, dérivés de change et de taux, sont inscrits au bilan en valeur de marché. La valeur de marché a été fournie par les établissements financiers contreparties aux transactions ou calculée à l'aide de méthodes standards de valorisation intégrant les conditions de marché en date de clôture.

Politique de gestion de l'exposition aux risques de change

Les contrats d'achats ou de ventes à terme et les options sur devises sont les instruments généralement utilisés pour la couverture du risque de change.

L'encours notionnel global au 31 décembre 2023 se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2023	2022
Changes à terme et swaps de change	(6 013,0)	(5 829,0)
Options de change - tunnels	(72,0)	(325,0)
Options de change - achats	(252,0)	(8,0)
Total	(6 337,0)	(6 162,0)

Politique de gestion de l'exposition aux risques de taux d'intérêt

La gestion des risques de taux d'intérêt, visant à encadrer les frais financiers, est assurée principalement par le biais de contrats de swaps et d'options.

L'encours notionnel global au 31 décembre 2023 et par échéance se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2023	2022
Swaps emprunteurs "taux fixes"	3 276,2	1 829,1
Total	3 276,2	1 829,1

(en millions d'euros)		2024	2025	2026	2027	Au-delà
Swaps emprunteurs "taux fixes"	3 276,2	5,6	770,6	100,0	600,0	1 800,0
Total	3 276,2	5,6	770,6	100,0	600,0	1 800,0

Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt

Compte tenu des informations sur l'encours de la dette brute, détaillé dans la « note 20 – Dettes financières », et de sa répartition entre taux fixe et taux variable après prise en compte des instruments dérivés, une variation instantanée de 50 points de base des taux d'intérêts aurait un impact en année pleine de 33,4 millions d'euros sur le résultat consolidé avant impôt, hors ajustement de juste valeur liée aux dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2022, cet effet avait été estimé à 15,6 millions d'euros pour une variation instantanée de 50 points de base des taux d'intérêts.

La base de variation de 50 points de base est jugée conforme aux niveaux relatifs de taux constatés à la date d'arrêté.

30- 2 Gestion des autres risques de marché

Politique de gestion du risque de liquidité

Le Groupe optimise la gestion de la liquidité à travers différentes actions supervisées soit au niveau de la maison-mère par la Direction générale, soit au niveau des filiales à l'aide de leur reporting financier propre, pouvant être résumées de la façon suivante :

- diversification des sources de financements : le Groupe procède à des émissions sur les marchés de titres à court terme et à des émissions sur les marchés obligataires. Il dispose de droits à tirages non utilisés sur des lignes de crédit confirmées auprès des différentes contreparties de premier plan.
- analyse de la maturité : le Groupe bénéficie d'une répartition homogène des échéances contractuelles de ses passifs financiers.
- liquidité des placements : les équivalents de trésorerie comprennent des OPCVM, des certificats de trésorerie et des dépôts à terme de moins de 3 mois.

- gestion des covenants : les financements bancaires prévoient des clauses d'engagement et de défauts habituelles, négociées avec chacune de ses contreparties. L'ensemble de ces clauses n'a pas fait l'objet de rupture au 31 décembre 2023 et il n'existe pas de risque de défaut prévisible à cet égard.

Politique de gestion du risque de crédit

Les transactions du Groupe sur les produits dérivés ont pour seul objet de réduire son exposition globale aux risques de devise, de taux d'intérêt et de fluctuations des cours de bourse naissant de ses activités normales ; elles sont limitées aux marchés organisés ou à des opérations de gré à gré avec des opérateurs de premier plan, sans risque de contrepartie.

Compte tenu du grand nombre de clients répartis dans plusieurs types d'activités, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe. De façon générale, le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit particulier.

31.ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Les engagements donnés s'analysent comme suit :

	Sûretés réelles données	Avals, cautions et garanties données	Autres engagements donnés	Total
Engagements hors-bilan 2022	4 058,8	608,2	483,6	5 150,6
Etablissements de crédit, banques	9 111,2	96,7	5,5	9 213,5
Taxes douanières	-	198,2	-	198,2
Obligations d'achats irrévocables	-	-	128,9	128,9
Garanties de passif	-	-	0,1	0,1
Autres	-	1,5	147,0	148,5
Engagements hors-bilan 2023	9 111,2	296,4	281,5	9 689,1

32.REMUNERATION

Le montant global brut des rémunérations directes et indirectes de toutes natures versés par la société et par les sociétés contrôlées françaises et étrangères aux mandataires sociaux et administrateurs s'élève à 7 088 184 euros en 2023.

La valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice s'élève en 2023 à 2 697 009 euros pour les membres de la direction.

33.EFFECTIF

L'effectif moyen au sein des entreprises consolidées par intégration globale est de 52 798 personnes en 2023 contre 45 671 personnes en 2022.

34.HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe au cours de l'exercice se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2023			
	KPMG		EY	
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés				
- Société mère	67,2	1,35%	49,2	0,54%
- Filiales intégrées globalement	1 201,7	24,22%	1 768,5	19,28%
Sous-total	1 268,9	25,57%	1 817,7	19,82%
Services autres que la certification des comptes				
- Société mère	-	0,00%	-	0,00%
- Filiales intégrées globalement	3 692,9	74,43%	7 355,0	80,18%
Sous-total	3 692,9	74,43%	7 355,0	80,18%
TOTAL	4 961,8	100,00%	9 172,7	100,00%

35.EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La Vigie s'est engagée à vendre aux Domaines Barons de Rothschild Laffite l'intégralité des titres Groupe William Fèvre.

Le closing a eu lieu le 9 janvier 2024 pour un prix de cession de 88,6 millions d'euros

Le 22 janvier 2024 et dans la continuité de la stratégie menée en 2023, Kering a annoncé l'acquisition d'un actif immobilier prestigieux à New York, comprenant des espaces retail de luxe sur plusieurs niveaux, totalisant environ 10 700 m², situés au 715-717 Cinquième Avenue, à l'angle sud-est de la 56e rue, pour un montant de 963 millions de dollars américains (885 millions d'euros).

Le jeudi 4 avril 2024, Kering a annoncé l'acquisition d'un immeuble dans la rue la plus importante du quartier de la mode à Milan pour un montant de 1,3 milliard d'euros. Situé au 8 de la via Montenapoleone, l'immeuble totalise plus de 5.000 m² de surface commerciale.

36.LISTE DES ENTITES CONSOLIDEES

LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES au 31 décembre 2023

Consolidation par intégration globale C
par mise en équivalence E

SOCIETES	% de détention			
	2023	2022		
ARTEMIS SA	SOCIETE MERE			
LUXE				
KERING **	C	42,52%	C	42,64%
<i>** Pourcentage de contrôle de 59.28% au 31 décembre 2023 et 59.31% au 31 décembre 2022</i>				
<u>MAISONS DE LUXE</u>				
	France			
ALEXANDER MC QUEEN FRANCE SAS	C	42,52	C	42,64
ARCADES PONTHEU	C	40,39	C	40,51
ATELIER DE CONFECTION SAINT LAURENT	C	42,52	C	42,64
BALENCIAGA OPERATIONS SAS	C	42,52	C	42,64
BALENCIAGA SAS	C	42,52	C	42,64
BOTTEGA VENETA FRANCE SAS	C	42,52	C	42,64
BOUCHERON PARFUMS SAS	C	42,52	C	42,64
BOUCHERON SAS	C	42,52	C	42,64
BRIONI FRANCE SAS	C	42,52	C	42,64
DODO PARIS SAS	C	42,52	C	42,64
FRANCE CROCO SAS	C	42,52	C	42,64
GG FRANCE SERVICES SAS	C	42,52	C	42,64
GINORI 1735	C	42,52		Consolidation
GPO HOLDING SAS	C	42,52	C	42,64
GUCCI FRANCE SAS	C	42,52	C	42,64
LES BOUTIQUES BOUCHERON SAS	C	42,52	C	42,64
POMELLATO PARIS SAS	C	42,52	C	42,64
QEELIN FRANCE SARL	C	42,52	C	42,64
SAINTE LAURENT CULTURE SAS	C	42,52		Création
SAINTE LAURENT EDITIONS SAS	C	42,52		Création
SAINTE LAURENT PRODUCTIONS SAS	C	42,52		Création
SAS BELTER	C	42,52		Acquisition
SAS CHANSON ET CIE JOAILLIERS FABRICANTS	C	42,52		Acquisition
SAS ETABLISSEMENTS E. BLONDEAU	C	42,52		Acquisition
SAS FG DÉVELOPPEMENT	C	42,52		Acquisition
YSL VENTES PRIVEES FRANCE SAS	C	42,52	C	42,64
YVES SAINT LAURENT BOUTIQUE FRANCE SAS	C	42,52	C	42,64
YVES SAINT LAURENT PARFUMS SAS	C	42,52	C	42,64
YVES SAINT LAURENT SAS	C	42,52	C	42,64
	Allemagne			
ALEXANDER MCQUEEN TRADING GMBH	C	42,52	C	42,64
BALENCIAGA GERMANY GMBH	C	42,52	C	42,64
BOTTEGA VENETA GERMANY GMBH	C	42,52	C	42,64
BRIONI GERMANY GMBH	C	42,52	C	42,64
DODO DEUTSCHLAND GMBH	C	42,52	C	42,64
GG LUXURY GOODS GMBH	C	42,52	C	42,64
POMELLATO DEUTSCHLAND GMBH	C	42,52	C	42,64
YVES SAINT LAURENT GERMANY GMBH	C	42,52	C	42,64
	Afrique du Sud			
GG LUXURY RETAIL SOUTH AFRICA PTE LTD	C	26,36	C	26,44
	Arabie Saoudite			
ARABIAN LUXURY GOODS TRADING LLC	C	31,89		Création
BOTTEGA VENETA ARABIA TRADING LLC	C	31,89	C	31,98
BRIONI MIDDLE EAST GENERAL TRADING LLC	C	42,52		Création
LUXURY GOODS ARABIA LTD	C	31,89	C	31,98
SAINTE LAURENT ARABIA TRADING LLC	C	31,89		Création
	Aruba			
GEMINI ARUBA NV	C	42,52	C	42,64
	Australie			
ALEXANDER MCQUEEN AUSTRALIA PTY Ltd	C	42,52	C	42,64
BALENCIAGA AUSTRALIA PTY LTD	C	42,52	C	42,64
BOTTEGA VENETA AUSTRALIA PTY LTD	C	42,52	C	42,64
GUCCI AUSTRALIA PTY LTD	C	42,52	C	42,64

SOCIETES	% de détention			
		2023		2022
QEELIN AUSTRALIA PTY. LTD.	C	42,52	C	42,64
SAINT LAURENT AUSTRALIA PTY LTD	C	42,52	C	42,64
Autriche				
ALEXANDER McQUEEN GMBH	C	42,52	C	42,64
BALENCIAGA AUSTRIA GMBH	C	42,52	C	42,64
BOTTEGA VENETA AUSTRIA GMBH	C	42,52	C	42,64
GUCCI AUSTRIA GMBH	C	42,52	C	42,64
YVES SAINT LAURENT AUSTRIA GMBH	C	42,52	C	42,64
Bahrein				
FLORENCE 1921 WLL	C	20,83	C	20,89
SAINT LAURENT BAHRAIN WLL	C	42,47		Création
Belgique				
BALENCIAGA BELGIUM	C	42,52	C	42,64
GUCCI BELGIUM SA	C	42,52	C	42,64
SAINT LAURENT BELGIUM	C	42,52	C	42,64
Brésil				
BALENCIAGA BRASIL LTDA	C	42,52		Création
BOTTEGA VENETA HOLDING LTDA	C	42,52	C	42,64
GUCCI BRAZIL IMPORTACAO E EXPORTACAO LTDA	C	42,52	C	42,64
SAINT LAURENT BRAZIL IMPORTACAO E EXPORTACAO LTDA	C	42,52	C	42,64
Canada				
ALEXANDER MCQUEEN TRADING CANADA INC	C	42,52	C	42,64
BALENCIAGA CANADA INC	C	42,52	C	42,64
BOTTEGA VENETA CANADA Ltd	C	42,52	C	42,64
G. BOUTIQUES INC	C	42,52	C	42,64
QEELIN CANADA LTD	C	42,52	C	42,64
SAINT LAURENT CANADA BOUTIQUES INC	C	42,52	C	42,64
Chili				
LUXURY GOODS CHILE SPA	C	21,68	C	21,75
Corée				
ALEXANDER McQUEEN KOREA LLC	C	42,52	C	42,64
BALENCIAGA KOREA LLC	C	42,52	C	42,64
BOTTEGA VENETA KOREA LLC	C	42,52	C	42,64
BRIONI KOREA LLC	C	42,52		Création
GUCCI KOREA LTD	C	42,52	C	42,64
KERING WATCHES & JEWELRY KOREA LLC	C	42,52	C	42,64
YVES SAINT LAURENT KOREA LLC	C	42,52	C	42,64
Danemark				
BALENCIAGA DENMARK APS	C	42,52	C	42,64
LUXURY GOODS DENMARK AS	C	21,68	C	21,75
SAINT LAURENT DENMARK APS	C	42,52		Acquisition
Emirats Arabes Unis				
AP LUXURY GOODS MIDDLE EAST LLC	C	20,83	C	20,89
ATELIER LUXURY GULF LLC	C	20,83	C	20,89
FASHION LUXURY MIDDLE EAST LLC	C	20,83	C	20,89
KERING TRADING MIDDLE EAST DWC - LLC	C	42,52	C	42,64
LUXURY FASHION GULF LLC	C	20,83	C	20,89
LUXURY GOODS GULF LLC	C	20,83	C	20,89
Espagne				
BALENCIAGA SPAIN SL	C	42,52	C	42,64
BOTTEGA VENETA ESPANA SL	C	42,52	C	42,64
DODO SPAIN SA	C	42,52	C	42,64
LUXURY GOODS SPAIN SL	C	42,52	C	42,64
LUXURY TIMEPIECES ESPANA SL	C	42,52	C	42,64
YVES SAINT LAURENT SPAIN SA	C	42,52	C	42,64
Etats-Unis				
ALEXANDER MCQUEEN TRADING AMERICA INC	C	42,52	C	42,64
BALENCIAGA AMERICA INC	C	42,52	C	42,64
BOTTEGA VENETA INC	C	42,52	C	42,64
BOUCHERON JOAILLERIE (USA) INC	C	42,52	C	42,64
BRIONI AMERICA HOLDING INC	C	42,52	C	42,64
BRIONI AMERICA INC	C	42,52	C	42,64
G. GATOR USA LLC	C	42,52	C	42,64
GUCCI AMERICA INC	C	42,52	C	42,64
GUCCI FINANCIAL HOLDING AMERICAS INC	C	42,52	C	42,64
GUCCI OSTERIA USA LLC	C	42,52	C	42,64
GUCCI SAIPAN INC	C	42,52	C	42,64
GUCCI TRUST	C	42,52	C	42,64

SOCIETES	% de détention			
		2023		2022
KERING AMERICAS TRADING LLC	C	42,52	C	42,64
LUXURY HOLDINGS INC	C	42,52	C	42,64
POMELLATO USA INC	C	42,52	C	42,64
RICHARD GINORI 1735 INC	C	42,52		Consolidation
WALL'S GATOR FARM II LLC	E	17,01	E	17,06
WG ALLIGATOR FARM LLC	E	17,01	E	17,06
YVES SAINT LAURENT AMERICA HOLDING INC	C	42,52	C	42,64
YVES SAINT LAURENT AMERICA INC	C	42,52	C	42,64
<i>Grande-Bretagne</i>				
ALEXANDER McQUEEN TRADING LTD	C	42,52	C	42,64
AUTUMNPAPER LTD	C	42,52	C	42,64
BALENCIAGA UK LTD	C	42,52	C	42,64
BIRDSWAN SOLUTIONS LTD	C	42,52	C	42,64
BOTTEGA VENETA UK CO LTD	C	42,52	C	42,64
BOUCHERON UK LTD	C	42,52	C	42,64
BRIONI UK LTD	C	42,52	C	42,64
DODO (UK) LTD	C	42,52	C	42,64
GINORI 1735 LIMITED	C	42,52		Consolidation
GUCCI LTD	C	42,52	C	42,64
LUXURY TIMEPIECES & JEWELLERY OUTLETS LTD	C	42,52	C	42,64
LUXURY TIMEPIECES UK LTD	C	42,52	C	42,64
PAINTGATE LTD	C	42,52	C	42,64
POMELLATO (UK) LTD	C	42,52	C	42,64
YVES SAINT LAURENT UK LTD	C	42,52	C	42,64
<i>Grande Chine</i>				
<i>Chine continentale</i>				
ALEXANDER McQUEEN (SHANGAI) TRADING LTD	C	42,52	C	42,64
BALENCIAGA FASHION SHANGAI CO LTD	C	42,52	C	42,64
BOTTEGA VENETA (CHINA) TRADING LTD	C	42,52	C	42,64
BRIONI (SHANGAI) TRADING LTD	C	42,52	C	42,64
DODO (SHANGHAI) WATCHES AND JEWELRY LTD	C	42,52		Création
GINORI 1735 RETAIL SHANGHAI CO LTD	C	42,52		Consolidation
GUCCI (CHINA) TRADING LTD	C	42,52	C	42,64
GUCCI WATCHES MARKETING CONSULTING (SHANGHAI) LTD	C	42,52	C	42,64
KERING (SHANGHAI) WATCHES AND JEWELRY LTD	C	42,52	C	42,64
LUXURY EMOTIONS (SHENZHEN) BUSINESS MANAGEMENT CO LTD	C	42,52		Création
POMELLATO SHANGAI CO LTD	C	42,52	C	42,64
QEELIN TRADING (SHANGAI) CO LTD	C	42,52	C	42,64
YVES SAINT LAURENT (SHANGHAI) TRADING LTD	C	42,52	C	42,64
<i>Hong Kong SAR</i>				
ALEXANDER McQUEEN (HONG KONG) LTD	C	42,52	C	42,64
BALENCIAGA ASIA PACIFIC LTD	C	42,52	C	42,64
BOTTEGA VENETA HONG KONG LTD	C	42,52	C	42,64
BOUCHERON HONG KONG LTD	C	42,52	C	42,64
BRIONI HONG KONG LTD	C	42,52	C	42,64
DODO HONG KONG LTD	C	42,52		Création
GUCCI ASIA COMPANY LTD	C	42,52	C	42,64
GUCCI GROUP (HONG KONG) LTD	C	42,52	C	42,64
POMELLATO PACIFIC LTD	C	42,52	C	42,64
QEELIN LTD	C	42,52	C	42,64
YVES SAINT LAURENT (HONG KONG) LTD	C	42,52	C	42,64
<i>Macau SAR</i>				
ALEXANDER McQUEEN (MACAU) LTD	C	42,52	C	42,64
BALENCIAGA MACAU LTD	C	42,52	C	42,64
BOTTEGA VENETA MACAU LTD	C	42,52	C	42,64
BRIONI MACAU LTD	C	42,52	C	42,64
GUCCI MACAU LTD	C	42,52	C	42,64
KERING (MACAU) WATCHES AND JEWELRY LTD	C	42,52	C	42,64
QEELIN MACAU LTD	C	42,52	C	42,64
YVES SAINT LAURENT MACAU LTD	C	42,52	C	42,64
<i>Taiwan</i>				
BOUCHERON TAIWAN CO LTD	C	42,52	C	42,64
<i>Grèce</i>				
BOTTEGA VENETA GREECE SA	C	42,52	C	42,64
LUXURY GOODS GREECE AE	C	42,52	C	42,64
SAINT LAURENT GREECE AE	C	42,52	C	42,64
<i>Guam</i>				
BOTTEGA VENETA GUAM INC	C	42,52	C	42,64

SOCIETES	% de détention			
	2023	2022		
GUCCI GROUP GUAM INC	C	42,52	C	42,64
			Hongrie	
GUCCI HUNGARY RETAIL LTD	C	42,52	C	42,64
			Inde	
LUXURY GOODS RETAIL PRIVATE LTD	C	21,68	C	21,75
YVES SAINT LAURENT INDIA PRIVATE LTD	C	21,68		Création
			Irlande	
BALENCIAGA IRELAND LTD	C	42,52		Création
BOTTEGA VENETA IRELAND LTD	C	42,52	C	42,64
GUCCI IRELAND LTD	C	42,52	C	42,64
SAINT LAURENT IRELAND LTD	C	42,52	C	42,64
			Italie	
ACCADEMICA DELLA PELLETERIA SRL	C	21,68	C	21,75
ALEXANDER MCQUEEN ITALIA SRL	C	42,52	C	42,64
ALEXANDER MCQUEEN LOGISTICA SRL	C	42,52	C	42,64
ALEXANDER MCQUEEN ONLINE ITALIA SRL	C	42,52	C	42,64
B.V. ECOMMERCE SRL	C	42,52	C	42,64
B.V. ITALIA SRL	C	42,52	C	42,64
BALENCIAGA LOGISTICA SRL	C	42,52	C	42,64
BALENCIAGA ONLINE ITALIA SRL	C	42,52	C	42,64
BALENCIAGA RETAIL ITALIA SRL	C	42,52	C	42,64
BOTTEGA VENETA LOGISTICA SRL	C	42,52	C	42,64
BOTTEGA VENETA SRL	C	42,52	C	42,64
BRIONI GERMANICS HOLDING SRL	C	42,52	C	42,64
BRIONI ITALIA SRL	C	42,52	C	42,64
BRIONI SPA	C	42,52	C	42,64
CARAVEL PELLI PREGIATE SPA	C	42,52	C	42,64
CHEM - TEC SRL	C	21,68	C	21,75
COLONNA SPA	C	21,68	C	21,75
CONCERIA 800 SPA	C	21,68	C	21,75
COSTANZO & RIZZETTO SRL	E	19,13	E	19,19
DESIGN MANAGEMENT 2 SRL	C	42,52	C	42,64
DESIGN MANAGEMENT SRL	C	42,52	C	42,64
DI REMIGIO & DI DIODORO S.R.L.	C	21,68	C	21,75
DODO RETAIL ITALIA S.R.L.	C	42,52		Création
E_LITE SRL	C	42,52	C	42,64
FALCO PELLAMI SPA	C	21,68	C	21,75
FUTURA SRL	C	32,74		Acquisition
G. COMMERCE EUROPE SPA	C	42,52	C	42,64
GARPE SRL	C	42,52	C	42,64
GGW ITALIA SRL	C	42,52	C	42,64
GJP SRL	C	42,52	C	42,64
GPA SRL	C	42,52	C	42,64
GT SRL	C	42,52	C	42,64
GUCCI PALAZZO SRL (ex GUCCI GARDEN SRL)	C	42,52	C	42,64
IMMOBILIARE ARNO (ex GUCCI IMMOBILIARE LECCIO SRL)	C	42,52	C	42,64
GUCCI LOGISTICA SPA	C	42,52	C	42,64
GUCCIO GUCCI SPA	C	42,52	C	42,64
IMMOBILIARE ARMEA SRL	C	42,52	C	42,64
K. RETAIL SRL	C	42,52	C	42,64
KERING FASHION OPERATIONS SRL		Liquidation	C	42,64
LUXURY GOODS ITALIA SPA	C	42,52	C	42,64
LUXURY GOODS OUTLET SRL	C	42,52	C	42,64
MANIFATTURA VENETA PELLETERIE SRL	C	42,52	C	42,64
MARBELLA PELLAMI SPA	C	21,68	C	21,75
MFI LUXURY S.R.L	E	12,75		Acquisition
MOOD SRL	E	8,08	E	8,10
NEGOZI RICHARD GINORI SRL	C	42,52		Consolidation
PELLETERIA ALESSANDRA SRL	C	38,26	C	38,38
PIGINI SRL	C	42,52	C	42,64
POMELLATO EUROPA SPA	C	42,52	C	42,64
POMELLATO SPA	C	42,52	C	42,64
RICHARD GINORI SRL	C	42,52		Consolidation
ROMAN STYLE SPA	C	42,52	C	42,64
SAINT LAURENT ECOMMERCE SRL	C	42,52	C	42,64
SL LUXURY RETAIL SRL	C	42,52	C	42,64
TEST & INNOVATION LAB SRL	C	42,52	C	42,64
TIGER FLEX SRL	C	42,52	C	42,64

SOCIETES		% de détention	
		2023	2022
TMLO HOLDING SRL	C	42,52	42,64
YVES SAINT LAURENT MANIFATTURE SRL	C	42,52	42,64
Japon			
BALENCIAGA JAPAN LTD	C	42,52	42,64
BOTTEGA VENETA JAPAN LTD	C	42,52	42,64
BOUCHERON JAPAN LTD	C	42,52	42,64
BRIONI JAPAN CO LTD	C	42,52	42,64
GUCCI OSTERIA JAPAN GK	C	42,52	42,64
POMELLATO JAPAN CO LTD	C	42,52	42,64
QEELIN JAPAN LIMITED	C	42,52	42,64
RICHARD GINORI ASIA PACIFIC CO LTD.	C	42,52	Consolidation
Koweït			
AUTUMNPAPER LUXURY GOODS FOR READYMADE CLOTHES SHOES AND ACCESSORIES WLI	C	20,83	20,89
B.A.L FOR READY-TO-WEAR APPAREL AND ACCESSORIES WLL	C	20,83	20,89
BOTTEGA VENETA LEATHER GOODS KUWAIT WLL	C	20,83	20,89
LUXURY GOODS KUWAIT WII	C	11,06	11,09
YSL KUWAIT FOR READYMADE CLOTHES AND ACCESSORIES WLL	C	20,83	20,89
Luxembourg			
KERING PARTICIPATIONS SARL (ex BOTTEGA VENETA INTERNATIONAL SARL)	C	42,52	42,64
GUCCI GULF INVESTMENTS SARL	C	42,52	42,64
GUCCI LUXEMBOURG SA	C	42,52	42,64
QEELIN HOLDING LUXEMBOURG SA	C	42,52	42,64
Malaisie			
AUTUMNPAPER MALAYSIA SDN BHD	C	42,52	42,64
BALENCIAGA SEA MALAYSIA SDN BHD	C	42,52	42,64
BOTTEGA VENETA MALAYSIA SDN BHD	C	42,52	42,64
GUCCI (MALAYSIA) SDN BHD	C	42,52	42,64
KERING WATCHES AND JEWELRY (MALAYSIA) SDN BHD	C	42,52	42,64
SAINT LAURENT (MALAYSIA) SDN BHD	C	42,52	42,64
Mexique			
BALENCIAGA RETAIL MEXICO S DE RL DE CV	C	42,52	42,64
BOTTEGA VENETA MEXICO S DE RL DE CV	C	42,52	42,64
BRIONI RETAIL MEXICO S. DE R.L. DE C.V.	C	42,52	Création
D ITALIAN CHARMS SA DE RL DE CV	C	42,52	42,64
GUCCI IMPORTACIONES SA DE CV	C	42,52	42,64
GUCCI MEXICO SA DE CV	C	42,52	42,64
SAINT LAURENT MEXICO S DE RL DE CV	C	42,52	42,64
Monaco			
BOUCHERON SAM	C	42,52	42,64
GUCCI SAM	C	42,52	42,64
KERING RETAIL MONACO SAM	C	42,52	42,64
SAM YVES SAINT LAURENT OF MONACO	C	42,52	42,64
SOCIETE MONEGASQUE DE HAUTE JOAILLERIE SAM	C	42,52	42,64
Norvège			
LUXURY GOODS NORWAY AS	C	21,68	21,75
SAINT LAURENT NORWAY AS	C	42,52	Acquisition
Nouvelle Zélande			
ALEXANDER MCQUEEN NEW ZEALAND LTD	C	42,52	42,64
BALENCIAGA NEW ZEALAND LTD	C	42,52	42,64
GUCCI NEW ZEALAND LTD	C	42,52	42,64
SAINT LAURENT NEW ZEALAND LTD	C	42,52	42,64
Panama			
LUXURY GOODS PANAMA S de RL	C	21,68	21,75
SAINT LAURENT PANAMA INC	C	42,52	42,64
Pays-Bas			
ALEXANDER MCQUEEN (THE NETHERLANDS) BV	C	42,52	42,64
BALENCIAGA NETHERLANDS BV	C	42,52	42,64
BOTTEGA VENETA NETHERLANDS BV	C	42,52	42,64
G. DISTRIBUTION BV	C	42,52	42,64
GG MIDDLE EAST BV	C	21,68	21,75
GG OTHER TERRITORIES BV	C	42,52	42,64
GUCCI NETHERLANDS BV	C	42,52	42,64
KERING ASIAN HOLDING BV	C	42,52	42,64
YVES SAINT LAURENT NETHERLANDS BV	C	42,52	42,64
Philippines			
LUXURY GOODS PHILIPPINES INC	C	31,89	31,98
Pologne			
SAINT LAURENT POLAND SP ZOO	C	42,52	Création

SOCIETES	% de détention			
		2023		2022
Portugal				
BOTTEGA VENETA PORTUGAL UNIPESOAL LDA	C	42,52	C	42,64
GUCCI PORTUGAL UNIPESOAL LDA	C	42,52	C	42,64
SAINT LAURENT PORTUGAL SL	C	42,52	C	42,64
Qatar				
APL LUXURY FASHION TRADING WLL.	C	20,83	C	20,89
FASHION LUXURY TRADING LLC	C	20,83	C	20,89
GUCCI QFZ LLC	C	42,52	C	42,64
LUXURY GOODS QATAR LLC	C	10,84	C	10,87
SAINT LAURENT PARIS LLC	C	10,20	C	10,23
République Dominicaine				
SAINT LAURENT DOMINICAN REPUBLIC SAS	C	42,52		Création
République Tchèque				
BALENCIAGA CZECH REPUBLIC SRO	C	42,52	C	42,64
LUXURY GOODS CZECH REPUBLIC SRO	C	42,52	C	42,64
YVES SAINT LAURENT CZECH REPUBLIC SRO	C	42,52	C	42,64
Roumanie				
SIFA INTERNATIONAL SRL	C	42,52	C	42,64
Russie				
BOUCHERON RUS OOO	C	42,52	C	42,64
GUCCI RUS OOO	C	42,52	C	42,64
Serbie				
F.LLI ROSSI SHOES DOO	C	29,76	C	29,85
LUXURY TANNERY DOO	C	21,68	C	21,75
Suède				
BOTTEGA VENETA SWEDEN AB	C	42,52		Création
GUCCI SWEDEN AB	C	21,68	C	21,75
SAINT LAURENT SWEDEN AB	C	42,52		Acquisition
Singapour				
ALEXANDER McQUEEN (SINGAPORE) PTE LTD	C	42,52	C	42,64
BALENCIAGA SINGAPORE PTE LTD	C	42,52	C	42,64
BOTTEGA VENETA SINGAPORE PTE LTD	C	42,52	C	42,64
GUCCI SINGAPORE PTE LTD	C	42,52	C	42,64
KERING (SINGAPORE) WATCHES AND JEWELRY PTE LTD	C	42,52	C	42,64
SAINT LAURENT (SINGAPORE) PTE LTD	C	42,52	C	42,64
Suisse				
BALENCIAGA SWITZERLAND SA	C	42,52	C	42,64
BOTTEGA VENETA SWISS RETAIL SA	C	42,52	C	42,64
BOUCHERON (SUISSE) SA	C	42,52	C	42,64
BOUCHERON TIMEPIECES SA	C	42,52	C	42,64
BRIONI SWITZERLAND SA	C	42,52	C	42,64
FABBRICA QUADRANTI SA	C	42,52	C	42,64
GUCCI SWISS RETAIL SA	C	42,52	C	42,64
GUCCI SWISS TIMEPIECES SA	C	42,52	C	42,64
LUXURY GOODS OUTLETS EUROPE SAGL		Liquidation	C	42,64
POMELLATO SWITZERLAND S.A.	C	42,52		Création
THE MALL LUXURY OUTLET SA		Liquidation	C	42,64
YSL SWITZERLAND SA	C	42,52	C	42,64
Thaïlande				
ALEXANDER MCQUEEN (THAILAND) LTD	C	42,52	C	42,64
BALENCIAGA THAILAND LTD	C	42,52	C	42,64
BOTTEGA VENETA (THAILAND) Ltd	C	31,89	C	31,98
GUCCI SERVICES (THAILAND) Ltd	C	41,67	C	41,79
LUXURY GOODS (THAILAND) Ltd	C	31,89	C	31,98
SAINT LAURENT (THAILAND) CO LTD	C	42,52	C	42,64
Turquie				
BOTTEGA VENETA TURKEY LÜKS ÜRÜNLER LIMITED ŞİRKETİ	C	42,52		Création
GUCCI TURKEY LUXURY GOODS TRADE LLP	C	42,52	C	42,64
SAINT LAURENT TURKEY LÜKS ÜRÜNLER LIMITED ŞİRKETİ	C	42,52	C	42,64
Vietnam				
GUCCI VIETNAM CO LTD	C	42,52	C	42,64
<u>KERING EYEWEAR ET KERING BEAUTE</u>				
France				
FRAGRANCES PRODUCTION SARL	C	42,52		Acquisition
FONTAINE FRANCE SARL	C	42,52		Acquisition
KERING EYEWEAR FRANCE SAS	C	27,67	C	27,43

SOCIETES	% de détention			
		2023		2022
MANUFACTURE KERING EYEWEAR SAS	C	27,67	C	27,43
MAUI JIM EUROPE SARL	C	27,67	C	27,43
MYYRH SARL	C	42,52		Acquisition
USINAGE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES SAS	C	27,67		Acquisition
Afrique du Sud				
MAUI JIM SOUTH AFRICA (PTY) LTD	C	27,67	C	27,43
Allemagne				
KERING EYEWEAR DACH GMBH	C	27,67	C	27,43
MAUI JIM GERMANY GMBH	C	27,67	C	27,43
Australie				
KERING EYEWEAR AUSTRALIA PTY LTD	C	27,67	C	27,43
MAUI JIM AUSTRALIA PTY LTD	C	27,67	C	27,43
Canada				
INTERNATIONAL COSMETICS & PERFUMES CANADA LTD	C	42,52		Acquisition
MAUI JIM CANADA ULC	C	27,67	C	27,43
Corée				
KERING EYEWEAR KOREA Ltd	C	27,67	C	27,43
Croatie				
KERING EYEWEAR SOUTH EAST EUROPE DOO	C	27,67	C	27,43
Danemark				
LINDBERG AS	C	27,67	C	27,43
Emirats Arabes Unis				
CREED MIDDLE EAST PERFUMES TRADING LLC	C	42,52		Acquisition
KERING EYEWEAR MIDDLE EAST FZ-LLC	C	27,67	C	27,43
MAUI JIM MIDDLE EAST FZE	C	27,67	C	27,43
MAUI JIM MIDDLE EAST TRADING L.L.C	C	27,67	C	27,43
Espagne				
KERING EYEWEAR ESPANA SA	C	27,67	C	27,43
MAUI JIM SPAIN SL	C	27,67	C	27,43
Etats-Unis				
CREED BOUTIQUE BEVERLY HILLS LLC	C	42,52		Acquisition
CREED BOUTIQUE HOUSTON LLC	C	42,52		Acquisition
CREED BOUTIQUE KING OF PRUSSIA LLC	C	42,52		Acquisition
CREED BOUTIQUE LAS VEGAS CRYSTALS LLC	C	42,52		Acquisition
CREED BOUTIQUE LAS VEGAS LLC	C	42,52		Acquisition
CREED BOUTIQUE LLC	C	42,52		Acquisition
CREED BOUTIQUE MIAMI LLC	C	42,52		Acquisition
CREED BOUTIQUE NORTH PARK LLC	C	42,52		Acquisition
CREED BOUTIQUE VALLEY FAIR LCC	C	42,52		Acquisition
HUIPU CORP	C	27,67	C	27,43
INTERNATIONAL COSMETICS AND PERFUMES FLOLLC	C	42,52		Acquisition
INTERNATIONAL COSMETICS AND PERFUMES INC	C	42,52		Acquisition
INTERNATIONAL COSMETICS AND PERFUMES MATLLC	C	42,52		Acquisition
INTERNATIONAL COSMETICS AND PERFUMES MIZ LLC	C	42,52		Acquisition
KERING EYEWEAR USA INC	C	27,67	C	27,43
LINDBERG USA INC	C	27,67	C	27,43
MAUI JIM INC	C	27,67	C	27,43
MAUI JIM USA INC	C	27,67	C	27,43
NILES FISHING COMPANY LTD	C	27,67	C	27,43
ZEAL OPTICS INC	C	27,67	C	27,43
Grande-Bretagne				
CHENAL II LTD	C	42,52		Acquisition
FONTAINE LTD	C	42,52		Acquisition
KERING BEAUTE UK	C	42,52		Création
KERING EYEWEAR UK LTD	C	27,67	C	27,43
LAGUNE LTD	C	42,52		Acquisition
MAUI JIM UK LTD	C	27,67	C	27,43
THE ORANGE SQUARE COMPANY LTD	C	42,52		Acquisition
Grande Chine				
<i>Chine continentale</i>				
FONTAINE (SHANGHAI) INTERNATIONAL TRADE CO LTD	C	42,52		Acquisition
KERING EYEWEAR SHANGHAI TRADING ENTERPRISES LTD	C	27,67	C	27,43
LINDBERG SHANGHAI TRADING LTD	C	27,67	C	27,43
MAUI JIM EYEWEAR SELLING (SHANGHAI) CO LTD	C	27,67	C	27,43
<i>Hong Kong SAR</i>				
FONTAINE HK LTD	C	42,52		Acquisition
KERING EYEWEAR APAC LTD	C	27,67	C	27,43
MAUI JIM ASIA LIMITED	C	27,67	C	27,43

SOCIETES			% de détention		
			2023	2022	
	<i>Taiwan</i>				
KERING EYEWEAR TAIWAN LTD		C	27,67	C	27,43
	<i>Inde</i>				
KERING EYEWEAR INDIA LTD		C	27,67	C	27,43
MAUI JIM SUN OPTICS INDIA PRIVATE LIMITED		C	27,67	C	27,43
	<i>Italie</i>				
KERING EYEWEAR SPA		C	27,67	C	27,43
MAUI JIM - ITALY SRL		C	27,67	C	27,43
TRENTI INDUSTRIA OCCHIALI SPA		C	15,22	C	15,08
	<i>Japon</i>				
KERING EYEWEAR JAPAN LTD		C	27,67	C	27,43
	<i>Jersey</i>				
CHENAL I LTD		C	42,52		Acquisition
	<i>Luxembourg</i>				
FONTAINE LUXEMBOURG SARL		C	42,52		Acquisition
LINDBERG SA		C	27,67	C	27,43
	<i>Malaisie</i>				
KERING EYEWEAR MALAYSIA SDN BHD		C	27,67	C	27,43
	<i>Mexique</i>				
COSPER INTERNATIONAL S DE RL DE CV		C	42,52		Acquisition
CREED BOUTIQUE MASARYK SA DE CV		C	42,52		Acquisition
MAUI JIM SUNGLASSES DE MEXICO S DE RL DE CV		C	27,67	C	27,43
	<i>Portugal</i>				
KERING EYEWEAR PORTUGAL UNIPessoal LDA		C	27,67	C	27,43
	<i>Singapour</i>				
KERING EYEWEAR SINGAPORE PTE LTD		C	27,67	C	27,43
	<i>Suède</i>				
MAUI JIM NORDIC AB		C	27,67	C	27,43
<u>KERING CORPORATE</u>					
	<i>France</i>				
56 MONTAIGNE 1 SNC		C	42,52		Fusion
56 MONTAIGNE SNC		C	42,52		Création
CASTIGLIONE 12-14 SCI		C	42,52		Création
DISCODIS SAS		C	42,52	C	42,64
GG FRANCE 13 SAS		C	42,52	C	42,64
GG FRANCE 14 SAS		C	42,52	C	42,64
IMMO FRANCE 1 SAS		C	42,52	C	42,64
IMMO FRANCE 2 SAS		C	42,52		Création
IMMO FRANCE 3 SAS		C	42,52		Création
IMMO FRANCE 4 SAS		C	42,52		Création
IMMO FRANCE 5 SAS		C	42,52		Création
KERING BEAUTE SAS		C	42,52	C	42,64
KERING FINANCE SNC		C	42,52	C	42,64
KERING FRANCE 1		C	42,52		Création
KERING FRANCE PARTICIPATIONS SAS		C	42,52	C	42,64
KERING SIGNATURE		C	42,52	C	42,64
KERING VENTURE SAS		C	42,52	C	42,64
MONTAIGNE 35 - 37 SCI		C	42,52		Création
SOCIETE CIVILE KERING CAPITAL		C	42,52	C	42,64
	<i>Australie</i>				
KERING AUSTRALIA PTY LTD		C	42,52	C	42,64
	<i>Brésil</i>				
KERING BRASIL SERVICOS ADMINISTRATIVOS LTDA		C	42,52	C	42,64
	<i>Canada</i>				
KERING CANADA SERVICES INC		C	42,52	C	42,64
	<i>Corée</i>				
KERING KOREA LLC		C	42,52	C	42,64
	<i>Emirats Arabes Unis</i>				
KERING SERVICES MIDDLE EAST		C	42,52	C	42,64
	<i>Espagne</i>				
KERING SPAIN SL		C	42,52	C	42,64
	<i>Etats-Unis</i>				
KERING AMERICAS INC		C	42,52	C	42,64
YOUR FRIENDS IN NEW YORK HOLDINGS LLC			Cession	E	9,47
	<i>Grande-Bretagne</i>				
KERING INTERNATIONAL LTD		C	42,52	C	42,64

SOCIETES	% de détention			
	2023	2022		
KERING UK SERVICES LTD	C	42,52	C	42,64
Grande Chine Chine continentale				
KERING INVESTMENT MANAGEMENT GROUP CO LTD	C	42,52	C	42,64
Hong Kong SAR				
KERING ASIA PACIFIC LTD	C	42,52	C	42,64
Italie				
KERING ITALIA SPA	C	42,52	C	42,64
KERING SERVICE ITALIA SPA	C	42,52	C	42,64
NEVER GIVE UP INVESTMENTI S.R.L.	C	21,57	C	21,64
Japon				
KERING JAPAN LTD	C	42,52	C	42,64
KERING TOKYO INVESTMENT LTD	C	42,52	C	42,64
YUGEN KAISHA GUCCI	C	42,52	C	42,64
Luxembourg				
E_KERING LUX SA	C	42,52	C	42,64
GEMINGA SARL		Liquidation	C	42,64
KERING INVESTMENTS SA		Liquidation	C	40,14
KERING RE	C	42,52	C	42,64
Malaisie				
KERING SERVICES MALAYSIA SDN BHD	C	42,52	C	42,64
Mexique				
KERING MEXICO S DE RL DE CV	C	42,52	C	42,64
Pays-Bas				
GUCCI PARTICIPATION BV	C	42,52	C	42,64
K. OPERATIONS BV	C	42,52	C	42,64
KERING HOLLAND NV	C	42,52	C	42,64
KERING INVESTMENTS EUROPE BV	C	42,52	C	42,64
KERNIC-MET BV	C	42,52	C	42,64
Singapour				
KERING SOUTH EAST ASIA PTE LTD	C	42,52	C	42,64
Suisse				
LUXURY GOODS INTERNATIONAL SA	C	42,52	C	42,64
LUXURY GOODS LOGISTICS SA	C	21,68	C	21,75
LUXURY GOODS OPERATIONS SA	C	21,68	C	21,75

AGENCE DE TALENTS (CAA)

CAA HOLDINGS LLC (Etats-Unis)	C	53,29		Acquisition
KERSTARS INC (Etats-Unis)	C	100,00		Création
Etats-Unis				
5551 VANGUARD STREET LLC	C	35,76		Acquisition
8517 SOUTHPARK CIRCLE LLC	C	35,76		Acquisition
AEG AXS HOLDCO LLC	E	7,89		Acquisition
AIRSHIP SYNDICATE ENTERTAINMENT INC	E	24,89		Acquisition
BASEBALL TOUR LLC	E	17,76		Acquisition
BENEPLACE LLC	C	35,76		Acquisition
BOTFR LLC	C	53,29		Acquisition
CAA BRAND MANAGEMENT HOLDINGS LLC	C	53,29		Acquisition
CAA BRAND MANAGEMENT LLC	C	53,29		Acquisition
CAA BRANDS USA LLC	C	53,29		Acquisition
CAA C LABS LLC	C	47,96		Acquisition
CAA CONNECT LLC	C	53,29		Acquisition
CAA EVOLUTION LLC	C	38,63		Acquisition
CAA HOCKEY GP LLC	C	53,29		Acquisition
CAA HOCKEY LP	C	42,63		Acquisition
CAA HOCKEY US GP LLC	C	42,63		Acquisition
CAA QSI LLC	C	53,29		Acquisition
CAA SPORTS INTERNATIONAL LLC	C	53,29		Acquisition
CAA SPORTS LICENSING LLC	C	53,29		Acquisition
CAA SPORTSLLC	C	53,29		Acquisition
CAA VENTURE MANAGEMENT LLC	C	53,29		Acquisition
CAA VENTURES GP LLC	C	53,29		Acquisition
CAA VENTURES I LP	C	5,33		Acquisition
CAA VENUE TECHNOLOGY GROUP LLC	C	29,31		Acquisition
CAA X KCD LLC	E	26,64		Acquisition

SOCIETES		% de détention	
		2023	2022
CAA-CONSORTIUM DJ SPV LLC	C	53,29	Acquisition
CAA-GBG NORTH AMERICA INC	C	53,29	Acquisition
CAIC INTERNATIONAL LLC	C	53,29	Acquisition
CAIC LLC	C	53,29	Acquisition
CARAVAN DIGITAL LP	E	4,83	Acquisition
CARAVAN MANAGEMENT LP	E	33,57	Acquisition
COACHES CONSULTING GROUP LLC	C	53,29	Acquisition
CONNECT VENTURES GP I LLC	E	26,64	Acquisition
CONNECT VENURES I LP	E	26,64	Acquisition
CONSTELLATION BLIND TRUST	C	53,29	Acquisition
CONSTELLATION MINTING LLC	C	53,29	Acquisition
CONSTELLATION SPORTS BLIND TRUST	C	53,29	Acquisition
CREATIVE ARTISTS AGENCY LLC	C	53,29	Acquisition
DE SOI INC	E	8,05	Acquisition
DJ HOLDCO LLC	E	7,15	Acquisition
EBG ENTERTAINMENT LLC	C	35,76	Acquisition
EBG GIFT CARD SERVICES LLC	C	35,76	Acquisition
EBG GROUPCO LLC	C	35,76	Acquisition
EBG GROUPCO MANAGEMENT LLC	C	35,76	Acquisition
EBG PRESENTS LIMITED LIABILITY COMPANY	C	35,76	Acquisition
EBG TICKET MANAGER LLC	C	35,76	Acquisition
ELYSIAN DISTRIBUTION LLC	E	10,64	Acquisition
EM SECURITIES LLC	C	38,63	Acquisition
ENOVLAB LP	E	1,38	Acquisition
ENTERTAINMENT BENEFITS GROUP LLC	C	35,76	Acquisition
EOTWR LLC	C	53,29	Acquisition
EVOLUTON MEDIA CAPITAL HOLDINGS LLC	E	26,11	Acquisition
ICE PARTNERS LLC	C	53,29	Acquisition
ICM AGENCY LLC	C	53,29	Acquisition
ICM ENTERPRISES LLC	C	53,29	Acquisition
ICM SERVICES LLC	C	53,29	Acquisition
ICON VENUE GROUP LLC	C	53,29	Acquisition
IN RESIDENCE ON BROADWAY LLC	C	26,64	Acquisition
INFARED PICTURES LLC	E	10,66	Acquisition
INNOV8 SPORTS MARKETING LLC	C	53,29	Acquisition
INSIDERGUIDE LLC	C	35,76	Acquisition
INTERNATIONAL CREATIVE MANAGEMENT PARTNERS LLC	C	53,29	Acquisition
INTERNATIONAL CREATIVE MANAGEMENT LLC	C	53,29	Acquisition
KERSTARS I LLC	C	100,00	Acquisition
KERSTARS II LLC	C	100,00	Acquisition
KINGDOM REIGN ENTERTAINMENT LLC	E	7,99	Acquisition
LECO FILMS LLC	E	5,91	Acquisition
LIBRARY PICTURES INTERNATIONAL LLC	E	25,58	Acquisition
LIGHTNING HOUSE LLC	E	15,99	Acquisition
LISTEN LIVE LLC	E	7,99	Acquisition
MAD RIVER PICTURES LLC	E	4,37	Acquisition
MAJOR ROCKET LLC	E	17,88	Acquisition
MEANINGFUL BEAUTY LLC	E	2,66	Acquisition
MOJITO INC	E	1,87	Acquisition
NJFL LLC	E	23,72	Acquisition
PWMP VENTURES LLC	E	5,33	Acquisition
R T TELEVISION LLC	E	17,76	Acquisition
ROYCE CARLTON INC	C	53,29	Acquisition
SELECT SPORTS GROUP LLC	C	53,29	Acquisition
TABOR HOLDINGS LLC	C	35,76	Acquisition
TCG CRYPTO-A LP	E	1,46	Acquisition
TICKETSATWORK - PLUM BENEFITS LLC	C	35,76	Acquisition
TLBFP II LLC	C	53,29	Acquisition
TLBFP LLC	C	53,29	Acquisition
TORNADO ENTERPRISES LLC	E	10,65	Acquisition
TOWN LINE BLOCK LLC	E	14,39	Acquisition
TS EXHIBITIONS LLC	E	7,99	Acquisition
TS PRODUCERS LLC	E	7,99	Acquisition
US TICKETS & TOURS LLC	C	35,76	Acquisition
WORKING ADVANTAGE - TAWPB LLC	C	35,76	Acquisition
ZINC EXPERIENCES LLC	E	7,15	Acquisition
	Allemagne		
CAA STELLAR GERMANY GMBH	E	26,64	Acquisition

SOCIETES	% de détention		
	2023	2022	
CREATIVE ARTISTS AGENCY GMBH	C	53,29	Acquisition
Brésil			
CAA BRANDS BRASIL GESTAO DE MARCAS LTDA	C	53,29	Acquisition
ICM STELLAR BRAZIL LTDA	C	53,29	Acquisition
Canada			
CAA HOCKEY CANADA LP	C	42,63	Acquisition
CAA HOCKEY CANADA ULC	C	42,63	Acquisition
CAA SPORTS CANADA ULC D/B/A ICON VENUE GROUP CAA ICON	C	53,29	Acquisition
CARAVAN GP INC	E	28,78	Acquisition
CREATIVE ARTISTS AGENCY CANADA ULC	C	53,29	Acquisition
Chine			
CAA (SHANGAI) BRAND MANAGEMENT CO LIMITED	C	53,29	Acquisition
CREATIVE ARTISTS AGENCY (BEIJING) CO LTD	C	17,25	Acquisition
Corée			
CAA BRANDS KOREA LIMITED	C	53,29	Acquisition
Espagne			
CAA BASE SPAIN SL	C	39,97	Acquisition
CAA STELLAR SPORTS SL	C	53,29	Acquisition
PERDICION FILMS S.L.	E	4,82	Acquisition
France			
GOODFELLAS SAS	E	11,42	Acquisition
LE COLLECTIF 64	E	9,54	Acquisition
Hong Kong			
CAA CHINA HK HOLDCO LIMITED	C	17,25	Acquisition
GLOBAL BRANDS GROUP ASIA LIMITED	C	53,29	Acquisition
Iles Caïman			
CAA CHINA LLC	C	17,25	Acquisition
Inde			
CAA-GLOBAL BRANDS RELIANCE PRIVATE LIMITED	E	26,64	Acquisition
Italie			
CAA BASE ITALY SRL	C	19,58	Acquisition
Mexique			
CAA BRAND MANAGEMENT 1 S DE RL DE CV	C	53,29	Acquisition
Norvège			
ANONYMOUS CONTENT NORDIC AS	E	10,66	Acquisition
Philippines			
CAA BRANDS PHILIPPINES INC	C	53,29	Acquisition
Royaume Uni			
BASE SOCCER EAST EUROPE LIMITED	C	39,97	Acquisition
BASE SOCCER EUROPE LIMITED	C	39,97	Acquisition
BASE SOCCER ITALY LIMITED	C	39,97	Acquisition
BASE SPORT HOLDINGS LIMITED	C	39,97	Acquisition
BASE SPORT LTD	C	39,97	Acquisition
CAA BASE LIMITED	C	39,97	Acquisition
CAA BRANDS INTERNATIONAL LIMITED	C	53,29	Acquisition
CAA BRANDS UK LIMITED	C	53,29	Acquisition
CAA ICON UK LIMITED	C	53,29	Acquisition
CAA SPORTS UK LIMITED	C	53,29	Acquisition
CAA STELLAR MEDIA LIMITED	C	53,29	Acquisition
CAA STELLAR SPORTS LIMITED	C	53,29	Acquisition
CREATIVE ARTISTS AGENCY UK LIMITED	C	53,29	Acquisition
ESTELLAR LIMITED	C	53,29	Acquisition
INTERNATIONAL CREATIVE MANAGEMENT LIMITED	C	53,29	Acquisition
SOCCER NETWORK LIMITED	C	53,29	Acquisition
STELLAR A LIMITED	C	53,29	Acquisition
STELLAR AFRICA LIMITED	C	53,29	Acquisition
STELLAR ATHLETICS LLP	C	53,29	Acquisition
STELLAR BRAZIL LIMITED	C	53,29	Acquisition
STELLAR CRICKET LIMITED	C	53,29	Acquisition
STELLAR ESPORTS LIMITED	C	53,29	Acquisition
STELLAR FOOTBALL LIMITED	C	53,29	Acquisition
STELLAR FRANCE LIMITED	C	53,29	Acquisition
STELLAR INTERNATIONAL LIMITED	C	26,64	Acquisition
TIME MANAGEMENT GLOBAL LIMITED	C	39,97	Acquisition
Singapour			
CAA SPORTS PTE LIMITED	C	53,29	Acquisition
Suède			
ALBATROS AGENCY AB	E	22,38	Acquisition

SOCIETES		% de détention	
		2023	2022
CAA SPORTS SWEDEN AB	C	53,29	Acquisition
EVENING MORNING PRODUCTIONS AB	C	53,29	Acquisition
	Suisse		
BASE SOCCER MANAGEMENT SA	C	39,97	Acquisition
CAA ELEVEN SARL	C	38,63	Acquisition
	Uruguay		
STELLAR URUGUAY SRL	E	26,64	Acquisition

VENTES AUX ENCHERES

CHRISTIE'S INTERNATIONAL PLC (Grande-Bretagne)	C	100,00	C	100,00
	Grande-Bretagne			
C A JEWELLERY LTD	C	100,00	C	100,00
CHRISTIE, MANSON AND WOODS LTD	C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S (PENSION TRUSTEES) LTD	C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S ART COLLECTION SERVICES LTD	C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S ASSETS HOLDINGS LTD	C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S ASSETS LTD	C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S EDUCATION LTD	C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S EUROPE LTD	C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S EUROPEAN HOLDINGS LTD	C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S FINE ART STORAGE SERVICES LTD	C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S HONG KONG (HOLDINGS) LTD	C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S IMAGES LTD	C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S INTERNATIONAL MEDIA DIVISION LTD	C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S OVERSEAS HOLDINGS LTD	C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S PRIVATE SALES HOLDINGS LTD	C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S PRIVATE SALES LTD	C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S SOUTH KENSINGTON LTD	C	100,00	C	100,00
CI PROPERTY AND INVESTMENTS LTD	C	100,00	C	100,00
COLLECTRIUM LIMITED (ex KING STREET FINE ART LTD)	C	100,00	C	100,00
FIRST PROPERTY AND INVESTMENT MANAGEMENT LTD	C	100,00	C	100,00
STUDIO SMK LTD	C	100,00	C	100,00
THE CHRISTIE'S EDUCATION TRUST	C	100,00	C	100,00
THE CHRISTIE'S EMPLOYEE TRUST	C	100,00	C	100,00
TOPSAIL INSURANCE COMPANY LTD	C	100,00	C	100,00
	Allemagne			
CHRISTIE'S (DEUTSCHLAND) GMBH	C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S AUKTIONEN GMBH	C	100,00	C	100,00
HAUNCH OF VENISON GMBH	C	100,00	C	100,00
	Autriche			
CHRISTIE'S KUNSTAUKTIONEN GMBH	C	100,00	C	100,00
	Belgique			
CHRISTIE'S BELGIUM SA	C	100,00	C	100,00
	Brésil			
CHRISTIE'S BRASIL NEGOCIOS EM ARTE LIMITADA	C	100,00	C	100,00
	Canada			
CHRISTIE'S CANADA INC	C	100,00	C	100,00
	Chili			
CHRISTIE'S CHILE SPA	C	100,00	C	100,00
	Grande Chine			
	Chine continentale			
CHRISTIE'S AUCTION (SHANGAI) CO LTD	C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S AUCTION (SHANGAI) WAIGAOQIAO CO LTD	C	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S CULTURAL AND ART (BEIJING) CO LTD	C	100,00	C	100,00
	Hong-Kong SAR			
CHRISTIE'S CHINA LTD	C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S HONG KONG LTD	C	100,00	C	100,00
	Emirats Arabes Unis			
CHRISTIE'S LTD	C	100,00	C	100,00
	Espagne			
CHRISTIE'S IBERICA SL	C	100,00	C	100,00
	Etats-Unis			
ARTCAPTURE LLC	C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S APPRAISALS INC	C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S ASSETS INC	C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S EDUCATION INC	C	100,00	C	100,00

SOCIETES	% de détention			
		2023		2022
CHRISTIE'S FINE ART STORAGE SERVICES INC	C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S HOLDINGS INC	C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S INC	C	100,00	C	100,00
COLLECTRIUM INC	C	100,00	C	100,00
HAUNCH OF VENISON INC	C	100,00	C	100,00
PARK ART HOLDINGS INC	C	100,00	C	100,00
	France			
CHRISTIE'S FRANCE SAS	C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S FRANCE SNC	C	100,00	C	100,00
	Inde			
CHRISTIE'S INDIA PRIVATE LTD	C	100,00	C	100,00
	Israël			
CHRISTIE'S (ISRAEL) LTD	C	100,00	C	100,00
	Japon			
CHRISTIE'S JAPAN LTD	C	100,00	C	100,00
	Malaisie			
CHRISTIE'S MALAYSIA ART BUSINESS SDN BHD	C	100,00	C	100,00
	Monaco			
CHRISTIE'S MONACO SAM	C	100,00	C	100,00
	Pays-Bas			
CHRISTIE'S AMSTERDAM BV	C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S BV	C	100,00	C	100,00
	Russie			
CHRISTIE'S LIMITED LIABILITY COMPANY		Liquidation	C	100,00
	Singapour			
CHRISTIE'S INTERNATIONAL SINGAPORE PTE LTD	C	100,00	C	100,00
	Suisse			
CHRISTIE'S ECOMMERCE SA	C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S INTERNATIONAL SA	C	100,00	C	100,00
HAUNCH OF VENISON AG		Liquidation	C	100,00
	Thaïlande			
CHRISTIE'S AUCTION (THAILAND) CO LTD	C	100,00	C	100,00

VIGNOBLES

ARTEMIS DOMAINES		C	77,17	C	77,03
	France				
CHAMPAGNE JACQUESSON ET FILS		C	77,17	C	77,03
CLOS DE TART *		C	77,17	C	77,03
DOMAINE DE CHÂTEAU GRILLET		C	77,18	C	77,04
DOMAINE D'EUGENIE		C	77,17	C	77,03
H2O		C	77,17	C	77,03
MASAI			Cession	C	77,03
MASAI 91			Cession	C	77,03
SA LA VIGIE		C	77,17	C	77,03
SARL CHÂTEAU LATOUR DIFFUSION		C	73,68	C	73,55
SAS BEAUX FRERES DE BOURGOGNE		C	73,31	C	73,18
SAS BOUCHARD PÈRE ET FILS		C	76,96	C	76,82
SAS CHAMPAGNE HENRIOT			Cession	C	77,03
SAS DENIS PERRET		E	15,39	E	15,36
SAS LES VIGNOBLES WILLIAM FEVRE		C	77,17	C	77,03
SAS MDHF (ex SAS MAISON & DOMAINES HENRIOT France)		C	77,17	C	77,03
SAS WILLIAM FEVRE		C	77,16	C	77,03
SASU MDHI (ex SASU MAISONS ET DOMAINES HENRIOT INTERNATIONAL)		C	77,17	C	77,03
SC DOMAINE ROPITEAU		C	76,96	C	76,82
SCEV LES PANTHENAY			Cession	C	77,03
SOCIETE CIVILE DU VIGNOBLE DE CHÂTEAU GRILLET		C	77,17	C	77,03
SOCIETE CIVILE DU VIGNOBLE DE CHÂTEAU LATOUR		C	73,68	C	73,55
	Etats-Unis				
BOUCHARD PÈRE ET FILS AMERICA (ex HENRIOT INC - MDHA)		C	77,17	C	77,03
KERWIN ESTATE		C	77,17	C	77,03
LLC BEAUX FRERES		C	68,68	C	68,56

SOCIETES	% de détention			
	2023	2022		
CROISIERES				
ARVAG (France)	C	95,93	C	95,73
	France			
BRAMA SAS	C	95,93	C	95,73
CAROLINE 50	C	95,93	C	95,73
CAROLINE 55	C	95,93	C	95,73
CAROLINE 68 SAS	C	95,93	C	95,73
CAROLINE 69 SAS	C	95,93	C	95,73
CEPAC LOC 7 SNC	C	95,93	C	95,73
COMPAGNIE DES ILES DU DIAMANT SA		Fusion	C	95,73
COMPAGNIE DU PONANT SAS	C	95,93	C	95,73
DESPINA BAIL SNC	C	95,93	C	95,73
DIDEROT FINANCEMENT 25 SNC	C	95,93	C	95,73
ENCELADE BAIL SNC	C	95,93	C	95,73
RHODES BAIL SNC	C	95,93	C	95,73
SEDNA BAIL SNC	C	95,93	C	95,73
UVEA MARINE SERVICE SAS	C	95,93	C	95,73
	Australie			
COMPAGNIE DU PONANT PTY LTD	C	95,93	C	95,73
	Chine			
COMPAGNIE DU PONANT HONG KONG LTD	C	95,93	C	95,73
COMPAGNIE DU PONANT SHANGAI INFORMATION CONSULTING CO	C	95,93	C	95,73
	Etats-Unis			
PAUL GAUGUIN CRUISE LINE LTD	C	95,93	C	95,73
PONANT USA LLC	C	95,93	C	95,73
AUTRES ACTIVITES ARTEMIS				
PUMASE (Allemagne)	E	28,87	E	29,99
SEBDO LE POINT	C	100,00	C	100,00
	France			
LE POINT COMMUNICATION	C	100,00	C	100,00
LE POINT DEVELOPPEMENT	C	99,90	C	99,90
STADE RENNAIS FOOTBALL CLUB SASP (France)	C	100,00	C	100,00
SCAR (France)	E	49,00	E	49,00
HOLDINGS ARTEMIS				
	France			
ARCHER (ex ARTEMIS 21)		Fusion	C	99,99
AROK INTERNATIONAL	C	100,00	C	100,00
ARTEMIS 24	C	96,83	C	96,83
ARTEMIS 36	C	100,00	C	100,00
ARTEMIS 38	C	100,00	C	100,00
ARTEMIS 39	C	100,00	C	100,00
ARTEMIS 40	C	100,00		Création
ARTEMIS 41	C	100,00		Création
ARTEMIS VIGNOBLES (ex ARTEMIS DOMAINES)	C	100,00	C	100,00
CARA OBLIGATIONS (ex ARTEMIS 35)	C	100,00	C	100,00
DIWEZH (ex ARTEMIS FINANCE)	C	100,00	C	100,00
EPS	C	100,00	C	100,00
KERSAINT	C	99,00	C	99,00
ORTYGIA (ex ARTEMIS 25)	C	100,00	C	100,00
SELENA (ex ARTEMIS 34)	C	100,00	C	100,00
TERISAM (ex ARTEMIS 19)	C	100,00	C	100,00

* Les résultats de ces sociétés sont consolidés à hauteur de la part contractuelle du Groupe dans leurs opérations qui peut différer de leur pourcentage de détention dans le capital